

PHSE



PROJET : RESIDENCE ROYALE OUM AZZA (RROA)

Client : SGTM

N° Affaires :

N° éditions	Date d'édition	Raison D'édition
01	03/11/2025	Création du document

	Nom	Fonction	Visa
Rédacteur	FAKHRANI ANAS	Responsable HSE	
Vérificateur	ABJAOU ISMAIL	Responsable d'affaire CFO	
	HACHAD HICHAM	Responsable d'affaire Fluide	
Approbateur	YARROU NOUREDDINE	Directeur de projet	
Approbateur	OUAKKAHA ZAKARIA	Responsable QSE	

Table des matières

➤ 1.	<i>IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</i>	4
➤ 2.	<i>OBJET DU DOCUMENT</i>	4
➤ 3.	<i>POLITIQUE QSE CEGELEC</i>	5
➤ 4.	<i>DESIGNATION DU CHANTIER</i>	6
4.1	Descriptif des travaux	6
4.2	Délai d'exécution.....	6
4.3	Horaires de travail	6
4.4	Organisation projet	6
4.7	Interlocuteurs du chantier.....	12
➤ 5	<i>INSTALLATION CHANTIER</i>	12
5.1	Bâtiments chantier	12
5.2	Equipements sanitaires pour le chantier	12
5.3	Equipements pour l'environnement.....	13
5.4	Plans d'installation base vie CEGELEC	13
➤ 6	<i>EVALUATION DES RISQUES CHANTIER</i>	13
6.1	Evaluation des risques chantier et plan de prévention CEGELEC	13
6.2	Plans d'interventions particulières	17
6.3	Documents chantier	17
➤ 7	<i>REGLES DE SECURITE GENERALE</i>	18
7.1	Ordre, rangement et entretien.....	18
7.2	Consommation de la drogue et alcool.....	19
7.3	Protection du personnel sur chantier EPI	19
7.4	Usage des équipements de protection collectives EPC	19
7.5	Habilitations et autorisations du personnel.....	20
➤ 8	<i>GESTION ENVIRONNEMENTALE</i>	25
8.1	Analyse environnementale du chantier	25
8.2	Précautions de stockage et manipulation des produit dangereux	25
8.3	Gestion de déchets	26
8.4	Règles de prévention et de protection de l'environnement appliques sur chantier	27
8.5	Gestion des produits chimiques.....	27
➤ 8.6	<i>Précautions de stockage et manipulation des produits dangereux</i>	28
➤ 9.	<i>HYGIENE ET NETTOYAGE SUR LE CHANTIER</i>	29
9.1	Hébergement	29
9.2	Locaux du chantier :	29
➤ 10.	<i>INFORMATION ET FORMATION</i>	30
➤ 10.1	<i>Dispositif de sensibilisation et d'information sur site</i>	30
➤ ✓	<i>Exercices pratiques (personnes à contacter en cas d'accidents...</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>

➤ ✓	<i>Formation et information sur le plan d'urgence avec des simulations et des Erreur ! Signet non défini.</i>	
➤	<i>Participation aux minutes de sécurité</i>	31
➤	<i>10.02 Habilitations et autorisations du personnel.....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
➤	<i>11.1 En cas d'accident.</i>	33
➤	<i>11.2 Liste des contacts en cas d'urgence.....</i>	33
➤ a)	<i>Secouristes</i>	34
➤ b)	<i>Plan d'évacuation et d'alerte.</i>	34
➤	<i>11.3 Prévenir les secours et évacuer les blessés</i>	35
➤	<i>Hôpital/Clinique :</i>	35
➤	12 DECLARATION EN CAS D'ACCIDENT ET DE REPRISE DU TRAVAIL	36
➤	<i>12.2 Reprise du travail :</i>	37
➤	<i>12.3 Pour l'environnement:</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
➤	13. ANNEXE I : Plans d'installation	38
➤	<i>13.1 Position du chantier</i>	38
➤	<i>Plan étendue de la zone de chantier : zone urbaine, principaux axes et routes d'accès, position des établissements de références.</i>	38
➤	■Plan General du Site	39
➤	ANNEXE II : ENGAGEMENT ET SUIVI :	40
➤	ANNEXE III : REPORTING HSE.....	40
➤ ✓	<i>Safe Plan of Action (SPA):</i>	40
➤ ✓	<i>La minute sécurité :.....</i>	40
➤ ✓	<i>La Chasse aux anomalies (Situations à Risque) :</i>	41
➤ ✓	<i>RAPPORTS D'OBSERVATION SECURITE (SOR) :</i>	41
➤ ✓	<i>ECHANTILLONNAGE SPA & SOR.....</i>	41
➤	ANNEXES IV : ENVIRONNEMENT	42
➤	ANNEXES V : PLAN D'URGENCE	42
➤ ✓	<i>Numéros de téléphone d'urgence</i>	43
➤	ANNEXES IV : ENVIRONNEMENT	45
➤ ✓	<i>Fiches de suivi des incidents environnementaux.</i>	46
➤ ✓	<i>Analyse des risques</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
➤ ✓	<i>Analyse Environnementale des Aspects</i>	54
➤	■Politique QSE.	54
➤	■Fiche d'accueil Sécurité.	54
➤	■CR Point Mensuel Sécurité.	54
➤	■Liste de contacts en cas d'urgence.	54
➤	■Rapport hebdomadaire HSE chantier.	54
➤	■Safe Plan of Action.	54
➤	■Fiche Situation à risque.	54

1. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

- **Entreprise** : Cegelec Société Anonyme
- **Adresse siège** : 62, OQBA Ibnou Nafia 20670 Casablanca- Maroc.
- **Téléphone** : 0522.63.93.93
- **Télécopie** : 0522.60.39.16
- **Adresse électronique** : prénom.nom@cegelec.com
- **Site web**: www.cegelec.com
- **Ateliers et Magasin** : 63, Oqba Ibnou Nafia 20670 Casablanca- Maroc.
- **Téléphone** : 0522.70.51.85 /0522.70.50.83 /0522.70.08.62 /0522.70.08.66/052270.08.65
- **Agences Régionales** : Tanger : 147, Av Mohamed V, Appt. N°14, 7ème étage.
- Fès : Av Lalla Meriem, Imm Lamamda, 8ème étage.
- Marrakech: 112, angle Bd Mohamed V et Bd Zerkouni – Guéliz.
- Agadir : Av. Hassan II – Imm EDIHI (1er étage)
- Rabat : Immobilier 62 boulevard Oqba Ibnou Nafiaa

2. OBJET DU DOCUMENT

Ce document a pour objet de décrire l'organisation de la société en termes d'hygiène, sécurité et environnement dans le cadre du projet **TRAVAUX COURANT FAIBLE DU STADE D'AGADIR**.

Le plan d'hygiène et de sécurité (**PHSE**) a pour but de prévoir les mesures à mettre en place afin de maîtriser les risques et les impacts environnementaux ainsi que les situations découlant des activités sur le chantier.

Le PHSE est également le support de base qui va permettre à l'encadrement du chantier d'instruire les travailleurs sur les risques et les impacts environnementaux prévus ainsi que sur la vie sociale du chantier.

Enfin, le PHSE est un des moyens de répondre aux exigences dans le sens des mesures à prendre pour garantir la sécurité et la santé des travailleurs et la protection de l'environnement.

3. POLITIQUE QSE CEGELEC



V4 du 03/01/2023

Politique Qualité Sécurité Environnement

Nos clients et nos collaborateurs sont au centre de nos objectifs: être à leurs écoutes, satisfaire leurs attentes, veiller à leur santé et sécurité au travail, améliorer nos performances en nous impliquant tous dans des démarches de progrès ont été régulièrement nos armes qui nous ont conduit à occuper la place de leader dans notre secteur.

Dans nos différentes activités d'ingénierie, production, installation et maintenance, nous continuons à œuvrer et encourager toutes les initiatives d'amélioration et d'innovation pour pérenniser notre développement. Les orientations prises par le Comité de Direction se cristallisent au travers des axes de progrès suivants:

- I. La Qualité comme Vecteur Stratégique et d'amélioration
- II. **La vigilance partagée pour faire évoluer positivement notre culture de sécurité du ZERO ACCIDENT**
- III. **La contribution à la neutralité carbone pour la préservation de l'environnement**
- IV. Analyser et prévenir les risques

I- Au niveau clientèle et gestion commerciale, nos efforts porteront sur :

- L'amélioration de la satisfaction de nos clients, pour les fidéliser et conquérir de nouveaux partenaires aussi bien sur le territoire national qu'à l'international,
- L'amélioration de notre croissance accompagnée de l'amélioration de notre rentabilité et de notre trésorerie,
- Le développement des dispositifs de sensibilisation, de formation, de qualification et d'habilitation du personnel permanent et intérimaire

II- Au niveau sécurité, notre politique Santé et Sécurité au Travail vise à instaurer une culture sécurité **positive** qui implique et responsabilise le personnel dans toute l'organisation et promeut la participation effective de tous sans exception à l'amélioration continue de la sécurité dans nos chantiers. Elle est basée essentiellement sur :

- La prévention des risques liés aux activités de chantiers, des ateliers et divers locaux de Cegelec
 - 1. Augmenter le niveau de sécurité de nos engins et équipements
 - 2. Eliminer les dangers sécurité des interventions et plus particulièrement celles génératrices d'incidents telles que les interventions en hauteur, électriques et manuelles;
 - 3. Améliorer la gestion des risques liés aux co-activités;
 - 4. Eliminer les accidents de la route;
 - 5. Améliorer notre capacité à détecter, agir et partager les risques **et les Évènements à Haut Potentiel de Gravité (EHPG)**;
 - 6. Prévenir les maladies professionnelles et réduire les risques aux postes de travail.
- Le développement des dispositifs de sensibilisation, de formation, de qualification et d'habilitation du personnel permanent et intérimaire
 - 1. Développer le dispositif de formation interne
 - 2. Généraliser les qualifications et habilitations nécessaires pour le personnel requis
 - 3. Systématiser les sensibilisations à l'ensemble du personnel
- L'accompagnement des sous-traitants dans notre démarche de prévention des risques
 - 1. Améliorer le dispositif de sélection, suivi et évaluation sécurité des sous-traitants
 - 2. Développer les dispositifs de communication, sensibilisation et formation des sous-traitants

III- Notre action pour **accélérer la transition environnementale** sera conduite autour de **trois axes** principaux:

- **Agir pour le climat:**
 - 1- Réduire de 40% nos émissions directes par rapport à 2018 et de 20% de nos émissions indirectes par rapport à 2019 d'ici 2030
 - 2- Agir sur notre chaîne de valeur pour réduire nos émissions indirectes
 - 3- Garantir que nos structures et activités s'adaptent aux conséquences du changement climatique
- **Optimiser les ressources grâce à l'économie circulaire:**
 - 1- Améliorer le tri et la valorisation des déchets
 - 2- Promouvoir des techniques et des matériaux utilisant un minimum de ressources naturelles
 - 3- Limiter l'extraction des matières vierges en faveur des matières recyclées
 - 4- Sensibiliser et former les employés de Cegelec ainsi que ceux de nos différents sous-traitants.
- **Préserver les milieux naturels:**
 - 1- Prévenir les nuisances et les incidences environnementales
 - 2- Optimiser la consommation d'eau
 - 3- Viser le 0 perte nette de biodiversité

C'est dans un cadre de dynamique de progrès que nous continuons à insérer dans notre démarche Qualité Sécurité Environnement nos programmes centraux d'amélioration continue: CegelecPro, SiteworksPro, DesignPro et SourcingPro. Nous fédérons toutes ces démarches en une seule, représentée par le système de Management de la Qualité Sécurité et Environnement.

Je m'engage à fournir les ressources et la dynamique nécessaires au développement de notre système de management qualité, de la sécurité et de l'environnement et je demande aux Directeurs, Chefs d'entreprises, Responsables bureaux d'études et Responsables de services à assurer chacun dans son périmètre et de façon proactive l'efficacité de ce système de management, notamment:

- Communiquer notre politique de prévention des risques et notre performance environnementale,
- Mettre à la disposition des équipes les ressources adaptées aux objectifs définis,
- Garantir la conformité aux obligations de conformité comme les exigences réglementaires et autres applicables telles que celles prévues par les clients, le groupe Vinci Energies et autres parties intéressées,
- Intégrer les objectifs de notre politique à toutes les phases des projets, dès les phases commerciales
- Améliorer notre performance Qualité Sécurité Environnement en améliorant en continu notre système
- Veiller à ce que l'ensemble des actions soit cohérent, et que chacun se sente responsable et fier d'apporter sa contribution à ce grand édifice.
- Intégrer la capitalisation de notre savoir-faire et l'amélioration continue comme objectifs permanents de l'entreprise et comme critère d'appréciation généralisé à tout le personnel.

SABRI Abdellah
Administrateur Directeur Général

4. DESIGNATION DU CHANTIER

4.1 Descriptif des travaux

- ✓ Tavaux courant faible du stade d'agadir, pour de lot : FLUIDES/CFO-CFA/MISE EN SERVICE

4.2 Délai d'exécution

Date ODS
Date d'ouverture du chantier
Fin de chantier contractuelle
Fin de chantier Prévisionnelle

4.3 Horaires de travail

SHIFT DE JOUR

Lundi au jeudi	08h00 à 13h00 - 14h00 à 18h00
Vendredi	08h00 à 12h30 - 14h30 à 18h00
Samedi-Dimanche	08h00 à 13h00 - 14h00 à 18h00

SHIFT DE NUIT

Lundi au dimanche	18h00 à 23h00 – 00h à 03h00
-------------------	-----------------------------

4.4 ORGANISATION PROJET :

✓ DIRECTEUR PROJET :

- Définir les objectifs et le périmètre du projet.
- Établir un planning détaillé (phases, jalons, livrables).
- Identifier les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires.
- Assurer la communication entre les différentes parties prenantes (client, direction, sous-traitants, équipe interne).
- Répartir les tâches et suivre leur avancement.
- Favoriser la collaboration et résoudre les conflits.
- Contrôler le budget alloué et anticiper les dérives.
- Veiller au respect du calendrier prévu.
- Mettre en place des actions correctives en cas de retard ou dépassement.
- Valider les choix techniques en cohérence avec les exigences.
- S'assurer que les normes de qualité, de sécurité et réglementations sont respectées.

- Contrôler les livrables avant remise au client.
- Identifier les risques (techniques, financiers, humains).
- Élaborer des plans de prévention et de mitigation.
- Rendre compte régulièrement de l'avancement à la direction et au client.
- Produire des rapports de suivi clairs et fiables.
- Vérifier la conformité des résultats aux attentes.
- Organiser la livraison finale et la documentation.
- Capitaliser sur les retours d'expérience pour améliorer les futurs projets.

✓ RESPONSABLES D'AFFAIRES :

- ✓ Préciser au lancement du chantier, par un engagement adapté au contexte, les objectifs particuliers
- ✓ Mettre les moyens nécessaires pour la mise en conformité réglementaire.
- ✓ Définir, planifier et veiller à la réalisation des actions de sensibilisation et de formation spécifiques au projet, au besoin avec le concours d'organismes habilités
- ✓ Valider le PHSE du projet et ses évolutions
- ✓ Faire des visites mensuelles SST sur les chantiers
- ✓ Organiser et animer, une fois par mois, la réunion Tableau de Bord Sécurité au cours de laquelle les indicateurs sont analysés et les actions correctives validées.
- ✓ Mettre en application les dispositions décrites dans les procédures d'urgence.

✓ RESPONSABLE HSE SITE :

Il est le Responsable HSE pour l'ensemble du chantier. Il contrôle l'application du programme de sécurité et s'assure que tout le personnel du projet adhère à ce programme.

Dans le cadre de sa fonction Sécurité, il est responsable :

- ✓ De l'application de la politique QSE CEGELEC met en place, et du respect des procédures de sécurité sur le projet ;
- ✓ De l'établissement du Plan d'hygiène et de sécurité PHSE du projet et veille à sa mise à jour
- ✓ De la mise en place et la gestion des règles HSE du projet ;
- ✓ De déceler les besoins en formation ;
- ✓ De la validation avec son RP des rapports HSE hebdomadaire et mensuels et les transmets au coordinateur sécurité et client

- ✓ De la coordination, lorsque nécessaire, avec les Responsables HSE des autres intervenants pour la mise en vigueur des règles d'hygiène et de sécurité ;
- ✓ De la mise en place et développement des actions de prévention, de communication et de coordination nécessaires pour maintenir les personnes du chantier engagées dans le thème de la sécurité, y compris les transports, la circulation à l'intérieur
- ✓ D'assurer la mise à jour mensuelle durable au bord projet nécessaire à la réunion hebdomadaire sécurité avec son RP, de la préparation et de la tenue des visites HSE mensuelles ;
- ✓ De proposer si nécessaire des actions correctives et/ou préventives au RP.
- ✓ De même et dans le cadre dysfonction opérationnelle, il remplira les tâches suivantes :
- ✓ Aider à identifier les risques majeurs, informe et propose des moyens, méthodes, mesures adaptées pour limiter ces risques ;
- ✓ Etablir les dossiers nécessaires à la réunion préalable aux minutes des sécurité de la semaine à venir (relevés photographiques, synthèse des accidents,).
- ✓ Animer les ¼h de sécurité ;
- ✓ Organiser les réunions d'Accueil et de Sensibilisation des nouveaux recrus
- ✓ Organiser les simulations d'évacuations des personnes accidentés ;
- ✓ Quotidiennement sur le chantier, il doit s'assurer notamment que :
 - Le personnel porte bien les équipements individuels de sécurité
 - Les règles comportementales soient bien respecté
 - Les affichages et pictogrammes soient bien affichés
 - Les vestiaires et sanitaires du projet soient dans un bon état de propreté et fonctionnement satisfaisant
 - Les cheminements extérieurs soient bien balisés
 - Le nettoyage et rangement des postes de travail soient bien effectifs ;

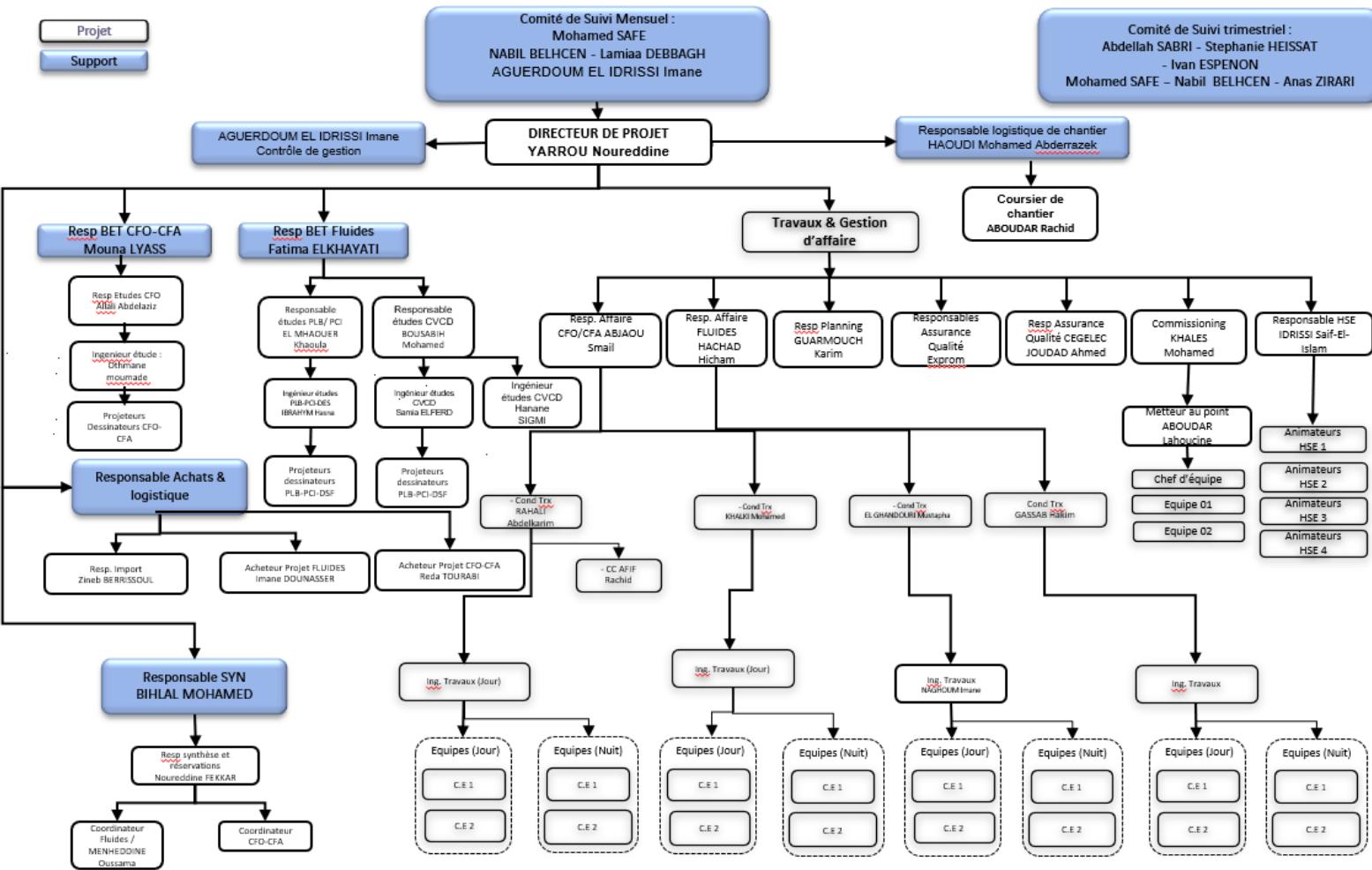
Il identifie les situations dangereuses et comportements à risques, pour lesquels il donne des instructions aux personnels concernés, et si nécessaire d'arrêter les entreprises sous-traitantes

✓ L'ANIMATEUR HSE :

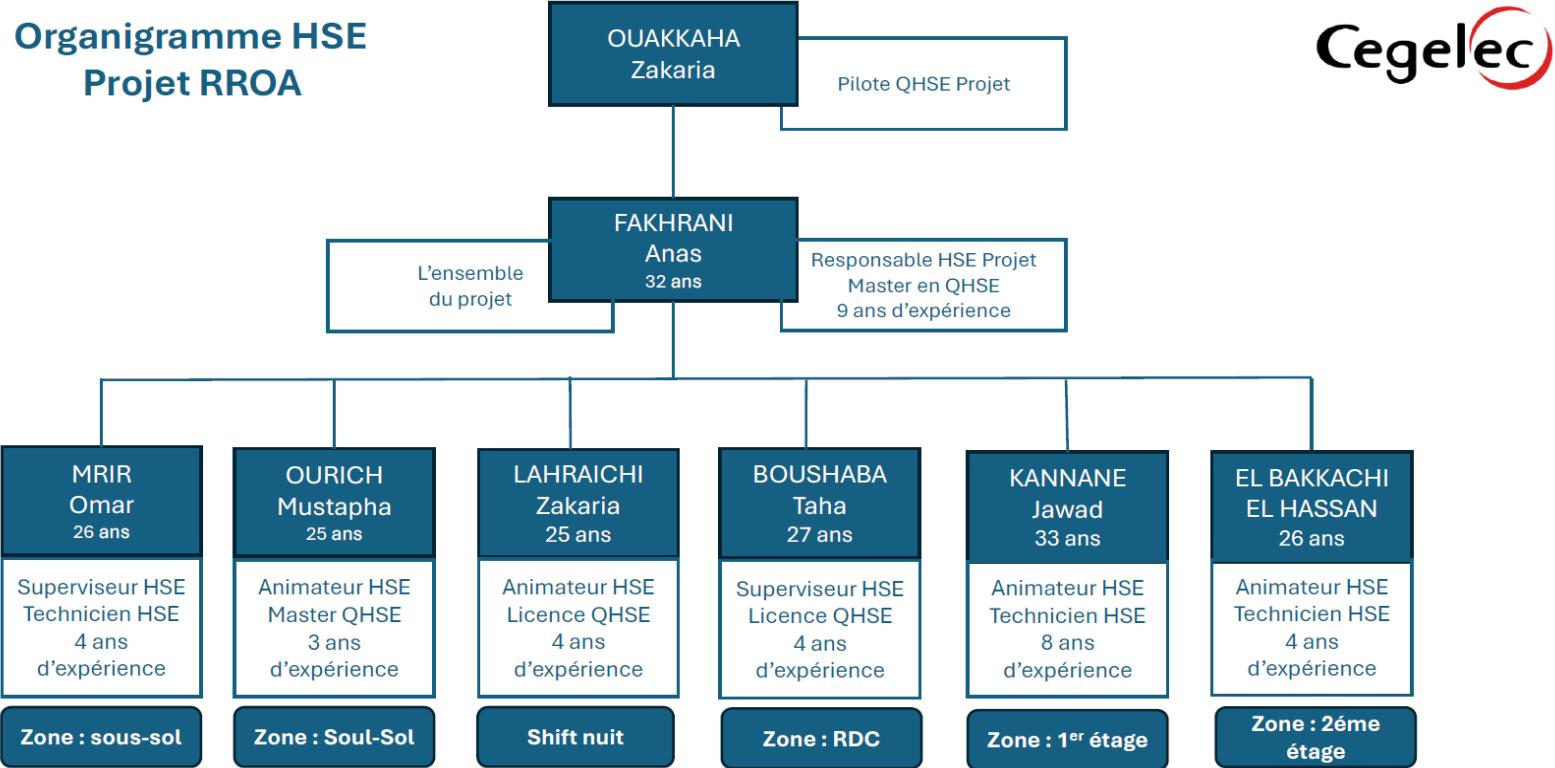
Dans le cadre de sa fonction, il devra s'assurer que :

- Le personnel porte bien les équipements individuels de sécurité ;
- Le matériel soit en bon état ;
- Les règles comportementales soient bien respectées ;
- Les affichages et pictogrammes soient bien affichés ;
- Les vestiaires et sanitaires du projet soient dans un bon état de propreté et de fonctionnement satisfaisant ;
- Le nettoyage et rangement des postes de travail soient bien effectifs ;
- Il identifie les situations dangereuses et comportements à risques, pour lesquels il donne des instructions aux personnels concernés,
- Il rend compte de ses conclusions au Responsable QSE projet
- Il veille au respect de la démarche environnementale chantier.

4.5 ORGANIGRAMME PROJET :



Organigramme HSE Projet RROA



4.6 Gestion de la sous-traitante

Les sous-traitants prévus pour le projet doivent intégrer la démarche QSE prévus dans le lottechnique,

Ils doivent notamment intégrer l'application du code de travail et la mise en place des modesopératoires qui encadrent :

- ✓ L'Equipement de protection individuelle et collective.
- ✓ Les travaux en hauteur.
- ✓ Les travaux par point chaud.

Les sous-traitants s'engagent à :

- ✓ Fournir à son personnel les équipements répondants aux exigences réglementaires (dont les équipements de sécurité nécessaires).
- ✓ Former et habiliter les conducteurs de véhicules ou d'engins de manutention.
- ✓ Mettre en place un dispositif de lutte contre l'incendie adéquat par rapport aux équipements et matériels stockés sur le site, ainsi qu'aux travaux effectués.
- ✓ Mettre en place les mesures de protection de l'environnement.
- ✓ Mettre en place et transmettre au responsable HSE et préalablement au début des travaux une procédure de premier secours qui doit préciser :
 - Le mode de transport des victimes.
 - Les coordonnées de la clinique conventionnée par la compagnie d'assurance vers laquelle le blessé doit être évacué.
 - La prise en charge des Accidents de travail et du trajet.
- ✓ Mettre en place des procédures détaillées pour les prestations à risque.
- ✓ Fournir une boîte à pharmacie conforme, et enregistrer dans un formulaire les premiers soins qui ont eu lieu dans le chantier.
- ✓ Pour assurer un bon respect des exigences HSE interne de CEGELEC et du client JESA, les dispositifs suivants seront mis en place :
 - ✓ Communication d'une fiche de transmission de consignes SST/QSE Communication du PHSE du chantier CEGELEC

- ✓ Formation sur le contenu du PHSE
- ✓ Signature d'un engagement pour le respect des exigences HSE de CEGELEC

4.7 Interlocuteurs du chantier

MAITRE D'OUVRAGE	ADRESSE
 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES TRAVAUX DU MAROC	2. Bd. Zerkouni Casablanca 20000, Maroc, Casablanca 20000, Maroc Tel : 0522888001

Bureau de contrôle	Adresse
 SOCOTEC	OASIS SQUARE, 3 Route de Oasis, Casablanca, Maroc

5INS-

TALLATION CHANTIER

Les bâtiments de chantier y compris les cantonnements, Magasin outillage & matériel, vestiaire et bloc sanitaire seront répartis en fonction du groupement seront figés et géré en Prorata.

5.1 Bâtiments chantier

Sous-traitant	Bureaux		Magasin outillage		Magasin matériel	
	Cegelec	ST	Cegelec	ST	Cegelec	ST
Bâtiments en dur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Préfabriqués	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conteneurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Bungalows	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

5.2 Equipements sanitaires pour le chantier

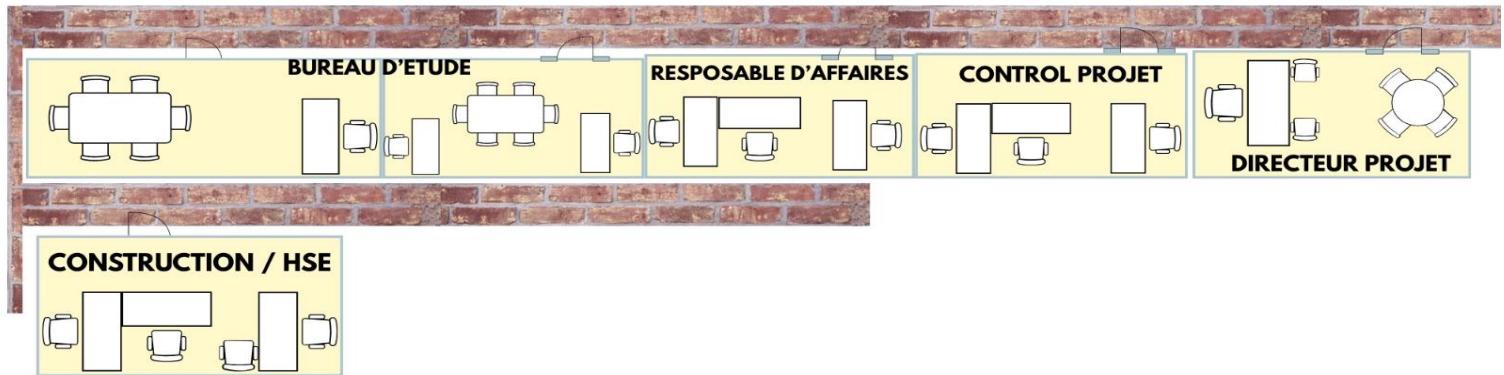
	Equipement existant sur le site				Equipement spécifique à installer sur chantier		
CEGELEC	Non	Oui	Nombre et Nature	Non	Oui	Nombre et Nature	

	Lavabos	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Toilettes	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Autres	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

5.3 Equipements pour l'environnement

CEGELEC	Article	Non	Oui	Nombre et Nature		
	Compteur d'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Compteur d'électricité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Bacs de rétention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Bacs de tri	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
	Kit anti-pollution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

5.4 Plans d'installation base vie CEGELEC :



6 EVALUATION DES RISQUES CHANTIER

6.1 Evaluation des risques chantier et plan de prévention CEGELEC

Voir en annexe une analyse de risque plus détaillée

**Analyse des risques de l'activité TERIAIRE relative au chantier RROA**

PROBABILITÉ		GRAVITE	
1	RARE	1	Premiers soins sur place.
2	IMPROBABLE	2	Le traitement médical est exigé, perte de capacité réversible.
3	OCCASIONNEL	3	Blessures étendues, perte de capacité irréversible.
4	Elevé	4	Décès-destruction-disparition.

P : Probabilité

G : Gravité.

C : Criticité.

Maîtrise du risque :

Face aux risques détectés, des mesures de prévention sont mises en place.

Leur niveau de pertinence et de mise en œuvre fixe un niveau de maîtrise du risque, qui correspond à un coefficient multiplicateur, noté niveau de maîtrise NM.

Résulte alors la Criticité résiduelle CR qui permet de classer les actions en fonctions de leur priorité.

$$CI \times NM = CR$$

CI : Criticité initiale

NM : Niveau de maîtrise.

CR : Criticité résiduelle.

Les 4 niveaux de maîtrise ont été définis comme suit :

Niveau	Maîtrise	Coefficient multiplicateur
1	Aucune mesure de prévention n'est définie	X 1
2	Il manque des mesures importantes Où Les mesures sont inadaptées ou non appliquées	X 0,75
3	Les mesures de prévention essentielles existent mais d'autres sont encore possibles Où Les mesures de prévention ne sont adoptées que partiellement	X 0,25
4	Des mesures à la fois technique, organisationnelle et humaine adaptées et mises en œuvre existent	X 0,1

CEGELEC procède à l'identification, l'évaluation et l'analyse des risques relatifs aux travaux zone et par tâche.

Probabilité		Gravité	
1	Rare.	1	Premiers soins sur place.
2	Improbable.	2	Le traitement médical est exigé, perte de capacité réversible.
3	Occasionnel.	3	Blessures étendues, perte de capacité irréversible.
4	Elevé.	4	Décès-destruction-disparition.

P : Probabilité.

G : Gravité.

C : Criticité.

Maîtrise du risque :

Face aux risques détectés, des mesures de prévention sont mises en place.

Leur niveau de pertinence et de mise en œuvre fixe un niveau de maîtrise du risque, qui correspond à un coefficient multiplicateur, noté niveau de maîtrise NM.

Résulte alors la Criticité résiduelle CR qui permet de classer les actions en fonctions de leur priorité.

CI x NM = CR

CI : Criticité initiale

NM : Niveau de maîtrise.

CR : Criticité résiduelle.

Les 4 niveaux de maîtrise ont été définis comme suit :

Niveau	Maîtrise	Coefficient multiplicateur
1	Aucune mesure de prévention n'est définie	X 1
2	Il manque des mesures importantes où Les mesures sont inadaptées ou non appliquées	X 0,75
3	Les mesures de prévention essentielles existent mais d'autres sont encore possibles où Les mesures de prévention ne sont adoptées que partiellement	X 0,25
4	Des mesures à la fois technique, organisationnelle et humaine adaptées et mises en œuvre existent	X 0,1

Identification des activités majeures/ matériel et équipements à risque :

Activité	Equipement ou matériel	Nature du Risque	Lieu	Période
Circulation	Voiture, Engins	Accident	Chantier	Toujours
Electrique	Equipement électrique Armoires, groupe électrogène	Accident	Chantier	Période d'essai
Tirage de câble, chemin du câble	Echafaudage, PIR Poste à soudure Equipement portatifs	Risque de chute de personne, chute d'objet, Electrisation, brûlure	Chantier	Toujours
Pose des groupes électrogène	Grue Manitou Élingue	Manutention mécanique (Risque d'écrasement, heurte par engins, chute d'objet, charge ...)	Chantier	Toujours
Soudage Meulage Découpage	Poste à soudermeuleuse	Brûlure intoxication Asphyxie incendie lésionoculaire	Chantier	Toujours
Manutentions	Grue/ Manitou/Elévateur	Risque d'écrasement / heurte par engins / chuteobjets	Chantier (locaux techniques,)	Toujours
Pose de Citerne	Echafaudage, PIR, poste à souder, matériels électroportatifs	Travaux en hauteur (risque de chute de personne, chute d'objets) Travaux en point chaud	Couloir, gaines techniques, locaux techniques	Toujours
Circulation entres-veaux des bâtiments	Chute dans les escaliers	Chaussures de sécurité – Aménagement des escaliers (état des marches, rampes, revêtements anti dérapant) -Rambardes provisoire.	Tout le projet	Tout le projet
Circulation des piétons	Heurt engins /piétons ou véhicules / piétons	Risque de circulation interne Risque de circulation des engins Lieu non identifié (passage piétons et engins)	Tout le projet	Tout le projet

6.2 Plans d'interventions particulières

Autres plans de prévention applicables au chantier :

Il s'agit d'un plan de coordination sécurité valable pour tous les intervenants du chantier, un plan de prévention du client ou d'un sous-traitant, de documents sécurité annexes tels que des plans de secours du client.

Non	<input type="checkbox"/>	
Oui	<input type="checkbox"/>	Si oui, cadre à remplir et joindre le document

Titre du document	Date de version
SPA	04/01/2016
Fiche de remontée d'un incident sécurité	10/07/2024
Mode opératoire (Pour les opérations critiques). Opération de levage des équipements électriques Opération de mise sous tension des équipements électrique	

6.3 Documents chantier

Afin d'atteindre notre objectif qui est zéro incident, des outils sont à mettre en œuvre, à savoir : la SPA, la Minute sécurité, et la chasse aux anomalies. Chaque salarié CEGELEC doit recevoir une formation sur ces outils par leur supérieur hiérarchique immédiat. Les salariés doivent également être formés et éduqués sur leurs responsabilités individuelles contenues dans ces outils.

✓ Safe plan of action: (SPA)

- Le Chef d'équipe et le Chef de chantier identifient la zone de travail et la tâche à accomplir et conduisent l'équipe dans l'élaboration de la fiche d'analyse de sécurité.
- La création de la SPA nécessite la collaboration du chef d'équipe et le chef de chantier pour solliciter la participation de l'équipe dans l'identification des dangers et des mesures de contrôle des risques tels que les EPI, l'exigence de formation, de permis, procédures, etc.
- Les membres de l'équipe sont tenus de signer le document SPA pour indiquer leur participation, leur compréhension du SPA, et leur accord pour suivre la démarche sécuritaire.

✓ La minute de sécurité:

- La minute Sécurité est une sensibilisation à la sécurité au travail journalier
- Ces réunions (Minute sécurité) sont généralement de deux à dix minutes et portent sur les mesures HSE spécifiques aux tâches.
- Les Réunions Minute sécurité doivent être effectuées au moins chaque jour et chaque fois qu'on commence une nouvelle tâche.

✓ Fiche de situation à risque :

- La fiche de situation à risque, est un processus proactif visant à identifier et documenter les actions HSE liées à l'environnement de travail. Tous les superviseurs sont tenus de participer au processus en générant des fiches situations à risque.
- La fiche de situation à risque permet à tout travailleur sur site d'observer et enregistrer toute bonne ou mauvaise pratiques HSE et identifie la cause de toutes les lacunes afin que des mesures correctives puissent être prises.

Fiche de remontée des situations à risque en annexe II.**Fiche de remontée
d'un incident sécurité**Code : EN.QSE.83
Version : 02
Date : 10/07/2024**Est-ce un Evénement à Haut Potentiel de Gravité (EHPG) ?**

<input type="checkbox"/> Situation dangereuse	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Presqu'accident	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

- **Situation dangereuse** : Environnement dangereux ou comportement dangereux observé qui pourraient provoquer un accident dans des circonstances légèrement différentes.
- **Presqu'accident** : Evénement indésirable qui, dans des circonstances légèrement différentes, aurait pu causer un préjudice aux personnes. Tout événement qui s'est produit, sans blessure, avec un dommage soit matériel soit à l'environnement qui a été provoqué.
- **Événement à haut potentiel de gravité (EHPG)** : Evénement qui concerne les accidents, presque accidents, situations dangereuses dont le niveau de gravité peut être raisonnablement considéré comme fatal ou dont les séquelles pourraient être irréversibles.

Date		Evénement détecté par	
Site		Fonction	
Entreprise		Rapport établi par	
L'incident concerne-t-il un sous-traitant ?	Si oui, nom du sous-traitant :		
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			

Famille de risque (cocher le/les risques qu'engendre l'événement que vous avez détecté)

<input type="checkbox"/> Risques de chute de hauteur	<input type="checkbox"/> Risques mécaniques	<input type="checkbox"/> Risques liés au non-port des EPI
<input type="checkbox"/> Risques électriques	<input type="checkbox"/> Risques liés à la charge physique de travail	<input type="checkbox"/> Risques liés aux agents biologiques
<input type="checkbox"/> Risques liés à la chute des objets	<input type="checkbox"/> Risques liés à la manutention mécanique	<input type="checkbox"/> Risques psychosociaux
<input type="checkbox"/> Risques de chute de plain-pied	<input type="checkbox"/> Risques liés aux conditions de travail	<input type="checkbox"/> Risques liés à la coactivité
<input type="checkbox"/> Risques liés aux produits chimiques	<input type="checkbox"/> Risques et nuisances liés au bruit	<input type="checkbox"/> Risques liés aux émissions et aux déchets
<input type="checkbox"/> Risques routiers	<input type="checkbox"/> Risques liés aux ambiances thermiques	<input type="checkbox"/> Autre(s) : Risques liés aux travaux superposée
<input type="checkbox"/> Risques d'incendie ou/et d'explosion	<input type="checkbox"/> Risques liés aux vibrations	
<input type="checkbox"/> Risques liés aux circulations internes	<input type="checkbox"/> Risques liés aux équipements sous pression	
<input type="checkbox"/> Risques liés aux circulations des engins	<input type="checkbox"/> Risques liés aux équipements de travail	

Décrire les circonstances de l'événement (heure, lieu, équipements, procédure, personnes...)

-
- Enquête sur la SAR :**
- L'équipe est-elle consciente du risque ?
- L'équipe connaît-elle le droit de dire « STOP » ? Pourquoi le droit de dire « STOP » n'a pas été utilisé ?

Mesures immédiates (Quelles actions immédiates avez-vous mis en place?)

-

Actions correctives (Quelles actions avez-vous fixé à long terme pour que cet événement ne se répète plus?)

Action	Responsable	Date de clôture prévue
➤	➤	

7.1 Ordre, rangement et entretien

Le rangement des lieux situés sous la responsabilité du chantier signifie un rangement ordonné des équipements, des outils, des matières premières, des produits finis et des déchets.

Un bon rangement c'est : une place pour chaque chose et chaque chose à sa place.

Les mesures pour assurer le bon rangement des locaux et des lieux du chantier comprennent :

- Le nettoyage journalier des locaux et lieux sur le chantier avec l'évacuation des déchets.
- L'application d'un tri par type de déchet
- Des bennes à déchet sont prévues sur le chantier en fonction de la typologie de déchet, ces bennes doivent être correctement signalisées afin d'éviter les erreurs de tri et inciter à la mise en bennes. Une signalétique double doit être faite : écrite et pictogramme.
- La désignation d'un endroit pour mettre les déchets.
- Les matières premières sont réceptionnées et stockées dans un endroit particulier.
- Les voies de circulation sont en permanence maintenues libres pour la circulation.
- Les outils ne doivent pas être laissés sur le sol, mais rangés.
- Balisage des zones de stockage

7.2 Consommation de la drogue et alcool

Il est strictement interdit à toute personne de consommer des boissons Alcoolisées ou de la Drogue dans les lieux du chantier

7.3 Protection du personnel sur chantier EPI

Les E.P.I. spécifiques aux différents postes sont fournis au personnel concerné sur demande :

- Gants de différents types
- Masques (poussières, gaz, ...)
- Tabliers et autres vêtements de travail spécifiques pour la soudure
- Ensembles de pluie

Des vestes de travail ou des gilets fluorescents sont mis en place sur le chantier afin d'éviter les risques d'écrasement ou de collision par les engins.

Dans le cas général, le représentant HSE au chantier veille à l'approvisionnement et à la distribution de ces EPI.

7.4 Usage des équipements de protection collectives EPC

Les EPC ont pour objet de protéger le personnel contre les risques qui sont susceptibles de menacer leur SST.

Ils visent à limiter ou à confiner. Aussi sont-ils toujours mis en œuvre prioritairement aux EPI.

Divers EPC seront mobilisés sur le chantier. Parmi eux, il est à citer, à titre indicatif et non limitatif, ce qui suit :

Les zones d'activité seront balisées et signalées, aussi des affichages sécurité sont prévus afin d'orienter les différents intervenants dans le projet au respect des règles HSE mise en place sur chantier. Les principales mesures prévues dans ce cadre sont :

Balisage de la zone de travail

Elle correspond à tous les dispositifs de sécurité à installer pour baliser le tracé et les différents obstacles à éviter. Ce balisage consiste en la mise en place, selon le cas, notamment :

- Rubans de chantier et de balisage pour parties déjà montée ;
- Poteaux et chaines d'interdiction d'accès et ;
- Barrières et plaques d'avertissements collés aux barrières.

✓ Affichage SST

De nombreuses affiches de sécurité sont prévues dans le chantier lorsque s'avèrent nécessaire afin de rappeler le personnel du chantier sur l'obligation du port des EPI.

Ces affiches donnent l'idée claire sur l'utilisation des EPI, aussi rappel tout intervenant sur chantier des risques existant à son entourage.

7.5 Habilitations et autorisations du personnel :

Les autorisations/Habilitations particulières liées au site :

✓ CEGELEC :

● **FLUIDES :**

Nom & Prénom	Fonction	Autorisation
ALLOL MOHAMMED	CHARGE D'AFFAIRE	
HACHDAD HICHAM	CHARGE D'AFFAIRE	
EL GHANDOURI MUSTAPHA	CONDUCTEUR DES TRAVAUX	
GASSAB HAKIM	CONDUCTEUR DES TRAVAUX	
MOUHCINE SADOKI	CONDUCTEUR DES TRAVAUX	
THAMIR EL ALAMI	CHEF D'EQUIPE	
RADOUANE DOULI	CHEF D'EQUIPE	
MUSTAPHA HABAZ	CHEF D'EQUIPE	
MOHAMED KHAMOH	CHEF D'EQUIPE	
HADROUN ABDELAZZIZ	SODEUR	
HICHAM EL HARS	CHEF D'EQUIPE	
JAOUAD FARROUJI	PLAMBIER	
SAMIR RAID	PLAMBIER	
EL MAHDI AIT EL MOUKHTAR	PLAMBIER	
SADIK BEN SIDI	PLAMBIER	
ABDELLATIF HMIMSA	PLAMBIER	
MOHAMED LOTFI	PLAMBIER	
BRAHIM CHALHI	PLAMBIER	
ABDELALI BRIBER	PLAMBIER	
ADIL EZZAGMOUTE	PLAMBIER	
ABDELKADER EL HAMDAOUI	PLAMBIER	
NOUREDDINE BHAIJA	PLAMBIER	
MBAREK EL JADIDI	PLAMBIER	
ABDELILAH BAKCHICH	SOUDEUR	

SOUFIANE SAKHI	SOUDEUR	
HASSAN ESSAHT	SOUDEUR	
HASSAN EL KASMI	SOUDEUR	
HICHAM NACIRI	PLAMBIER	
AZZEDINNE LAHOUAOURA	PLAMBIER	
YOUNESS ETTIANI	PLAMBIER	
YASSINE FAHMI	PLAMBIER	
OUSSAMA AZOUZI	PLAMBIER	
ASMARI HAMZA	PLAMBIER	
EL GHAROUDI HAMZA	PLAMBIER	
EL HORMI MORAD	PLAMBIER	
SAIDI HAMID	PLAMBIER	
NOUREDDINE MAMOUN	PLAMBIER	
EL HAMZAoui AYYOUB	PLAMBIER	
BENMEHDIA ABDELKAMEL	PLAMBIER	
ADARDOUR HAMID	PLAMBIER	
MRINI OMAR	PLAMBIER	
ESSAIDI ABDELALI	PLAMBIER	
OUSSAMA BELLAJAR	PLAMBIER	
ABDESSAMAD MAJID	PLAMBIER	
LOTFI FARHAT	PLAMBIER	
MOHAMMED BEN FELAH	PLAMBIER	
OMAR AIT SARHANE	PLAMBIER	
MOHAMMED AMLIL	PLAMBIER	
RIDOUANE EHAYYANY	PLAMBIER	
MEHDI DOUBLALI	PLAMBIER	
BILAL EL ASSAL	PLAMBIER	
ABDELALI KADDOURI	PLAMBIER	
AHMED AMINE TAWIL	PLAMBIER	
ABDELLAH SALAMI	PLAMBIER	
ABDELAZIZ BOUSOUSSA	PLAMBIER	
REDOUANE EJ JHOR	PLAMBIER	
KARIM MOUSSAOUI	PLAMBIER	
DAOUD REZZAK	PLAMBIER	
BRAHIM KERROUMI	PLAMBIER	
AYOUB ABBAR	PLAMBIER	
MUSATAPHA ER RAJY	PLAMBIER	

MOHAMED THAMIR	PLAMBIER	
YOUNESS ER RAMY	PLAMBIER	
AHMED HAFIDI	PLAMBIER	
MOHAMED KHAMOH	PLAMBIER	
RACHID EL BOUHLALI	PLAMBIER	
BADR BABA BENRHANEM	PLAMBIER	

LES HABILITATIONS EN ANNEXE !!!!**• CFO/CFA:**

Nom & Prénom	Fonction	Autorisation
KHALKI MOHAMED	CONDUCTEUR DES TRAVAUX CFA	
ABJAOU SMAIL	CHARGE D'AFFAIRE CFO-CFA	
RAHALI ABDELKARIM	CONDUCTEUR DES TRAVAUX CFO	
AFIF RACHID	CHEF CHANTIER CFO	
ABDELWAHED SAMRAN	CHEF CHANTIER CFO	
REDOUANE EL IDRISI	ELECTRICIEN	
MORAD KANOUNI	CHEF D'EQUIPE CFO	
ANOUAR EL MARJI	ELECTRICIEN	
RACHID MABCHOUR	ELECTRICIEN	
ABDELHAY AMGHAR	ELECTRICIEN	
RIDA EL KHALFAOUI	ELECTRICIEN	
JALAOUI YOUSSEF	CHEF D'EQUIPE CFO	
BLAL AYOUB	ELECTRICIEN	
ZAKARIA ROKKI	ELECTRICIEN	
HAMID LAHMINI	ELECTRICIEN	
BRYRQ ABDEJABBAR	ELECTRICIEN	
MAROUANE MRAMEL	ELECTRICIEN	
MOHSSINE STAOUTI	ELECTRICIEN	
ABDELKABIR DRIOUCH	CHEF D'EQUIPE CFA	
ABDELKADER EL ASRI	ELECTRICIEN	
MONIR HBIYJ	ELECTRICIEN	
YOUSSEF ROUIDI	ELECTRICIEN	
ABDELMAJID FARSAT	ELECTRICIEN	
ANASS AIT MOHAMED	CHEF D'EQUIPE CFO	
HICHAM ALLOULI	ELECTRICIEN	
MOHAMMED KHATI	ELECTRICIEN	
EL HASSAN CHEBA	ELECTRICIEN	
MOHAMED EDDARQAOUY	ELECTRICIEN	
JAWAD EL ADHAME	ELECTRICIEN	
ABDELHAK ETTAHIRI	ELECTRICIEN	

EL MAHDI HANAFI	ELECTRICIEN	
FOUAD OULFIL	ELECTRICIEN	
MILOUD EL HARAKAT	ELECTRICIEN	
MOHAMED EL MANSOUM	ELECTRICIEN	
SMAIL EL HAJI	ELECTRICIEN	
BADEREDDINE ABDELILAH	ELECTRICIEN	
NABIL LKHALFOUNI	ELECTRICIEN	
BRAHIM MTLAG	ELECTRICIEN	
AYYOUNB ELBIAD	ELECTRICIEN	
HAJJI OMAR	ELECTRICIEN	
HASSAN AITELMCHI	ELECTRICIEN	
RACHIDERRAJI	ELECTRICIEN	
SAID EL HAMMOU AAISI	ELECTRICIEN	
MOHAMED AIT SAID	ELECTRICIEN	
WAHHAB BRAHIM	ELECTRICIEN	
EL MOUDI MOHAMED	ELECTRICIEN	
BEN LAMILIH KHALID	ELECTRICIEN	
SEMHARI HICHAM	ELECTRICIEN	
NADIF AYMANE	ELECTRICIEN	
BABI ADNANE	ELECTRICIEN	
AGELLAS HAMID	ELECTRICIEN	
HMAMI ABDELLATIF	ELECTRICIEN	
AZZA MOHAMMED	ELECTRICIEN	
MELOUI WALID	ELECTRICIEN	
AOUDI ABDELOUAHED	ELECTRICIEN	
KREKER MOHAMMED AMINE	ELECTRICIEN	
MOHAMMED FATIRI	ELECTRICIEN	
ABDESSALAM BEN REDOUANE	ELECTRICIEN	
SAID OUSEGUI	ELECTRICIEN	
EL MUSTAFA BEN HEDDANE	ELECTRICIEN	
YOUSSEF BAJRAOUI	ELECTRICIEN	
YASSINE MORABIT	ELECTRICIEN	
SALAH EDDINE TABAE	ELECTRICIEN	
AYMEN SALOUIHI	ELECTRICIEN	
ABDELAHFID AIT DRA	ELECTRICIEN	
HAMADI LOTFI	ELECTRICIEN	
YOUNESS CHIA	ELECTRICIEN	
YOUNESS AKKAOUI	ELECTRICIEN	
ABDELLATIF HMAMI	ELECTRICIEN	
HASSANE BEN DAHHANE	ELECTRICIEN	

Sous-Traitant : AIZLABEN

Nom & Prénom	Fonction	Autorisation
MOUNIR HALLY	RESPONSABLE DE SITE	
ETAHIRI NADIR	RESPONSABLE DE SITE	
TARIQ ETTALEBY	GAINEUR	
RACHID ED DAHMANY	GAINEUR	
MOHAMED EL MRABTI	GAINEUR	
IDIR AZEROUAL	GAINEUR	
SAIF EDDINE AMAL	GAINEUR	
HAMZA EL JAZOULI	GAINEUR	
MOHAMED ARRAFI	CHEF D'EQUIPE	
AIMAD BENAMAR	GAINEUR	
LAHCEN MOUMOUCH	GAINEUR	
HOUSSAM AZIZ	GAINEUR	
ABELLATIF MOUBRIM	GAINEUR	
YAHIA MOSBIHI	GAINEUR	
ABDERRAZZAK ECH-CHKAF	GAINEUR	
HOUSSAM AMEDAOU	GAINEUR	
SOUFIANE KAMIL	GAINEUR	
SAMIR HMIDACH	GAINEUR	
AHMED RAMZI	GAINEUR	
BADER MAJLOUL	GAINEUR	
EL FORQANY NASSER-EDDINE	GAINEUR	
MOHAMMED ERRACHIDI	GAINEUR	
ILYASSE BOULAHFA	GAINEUR	
ABDELAZIZ EL YAZZAQUI	GAINEUR	
YOUSSEF EL JABRI	GAINEUR	
MOHAMMED EL HAFIANI	GAINEUR	
ADIL LAMJALLED	GAINEUR	
MOHAMMED EL YAZZAQUI	GAINEUR	
ABDELLAH LAMJALLED	GAINEUR	
OUSSAMA ECH-CHARQAOUY	GAINEUR	
EL GHALMI EL MAHDI	GAINEUR	
RAGRAGI ANASS	GAINEUR	
ABDELKRIM SABBAR	GAINEUR	
NAJIB ECH-CHARQAOUY	GAINEUR	

MOUNIR H SSAIN	GAINEUR	
RIAHI BEN ANSOUR	GAINEUR	
MOHAMMED GUEHITA	GAINEUR	

8 GESTION ENVIRONNEMENTALE :

Tout le personnel Cegelec s'engage à la préservation de l'environnement tout au long de la durée du chantier. Le rôle de l'équipe d'encadrement est de faire respecter les lois environnementales, de sensibiliser et d'encourager la participation des opérateurs, chefs d'équipe et chefs de chantier dans cette démarche.

8.1 Analyse environnementale du chantier

Voir en annexe une analyse de risque plus détaillée



❖ Analyse des Risques Environnementaux – Projet RROA :

PROBABILITE		GRAVITE	
1	RARE	1	Premiers soins sur place.
2	IMPROBABLE	2	Le traitement médical est exigé, perte de capacité réversible.
3	OCCASIONNEL	3	Blessures étendues, perte de capacité irréversible.
4	Elevé	4	Décès-destruction-disparition.

P : Probabilité
G : Gravité.
C : Criticité.

Maîtrise du risque :

Face aux risques détectés, des mesures de prévention sont mises en place. Leur niveau de pertinence et de mise en œuvre fixe un niveau de maîtrise du risque, qui correspond à un coefficient multiplicateur, noté niveau de maîtrise NM. Résulte alors la Criticité résiduelle CR qui permet de classer les actions en fonctions de leur priorité.

$$CI \times NM = CR$$

CI : Criticité initiale
NM : Niveau de maîtrise.
CR : Criticité résiduelle.

Les 4 niveaux de maîtrise ont été définis comme suit :

Niveau	Maîtrise	Coefficient multiplicateur
1	Aucune mesure de prévention n'est définie	X 1
2	Il manque des mesures importantes Où Les mesures sont inadaptées ou non appliquées	X 0,75
3	Les mesures de prévention essentielles existent mais d'autres sont encore possibles Où Les mesures de prévention ne sont adoptées que partiellement	X 0,25
4	Des mesures à la fois technique, organisationnelle et humaine adaptées et mises en œuvre existent	X 0,1

8

C1-Internal Use

✓ Stockage de produits dangereux :

Produit stocké	Nature du récipient	Lieu et mode de stockage
COLLE DIVINYL	Bouteille en plastique	Au niveau de magasin dans un armoire de stockage des produits chimiques
DOLPHIN-SPRAY-PAINT-NORMAL-METALLIC-SDS	Bouteille en fer Blanc	Au niveau de magasin dans un armoire de stockage des produits chimiques
FLAMBO SDS	Bidon en plastique	Au niveau de magasin dans un armoire de stockage des produits chimiques

C1-Internal Use

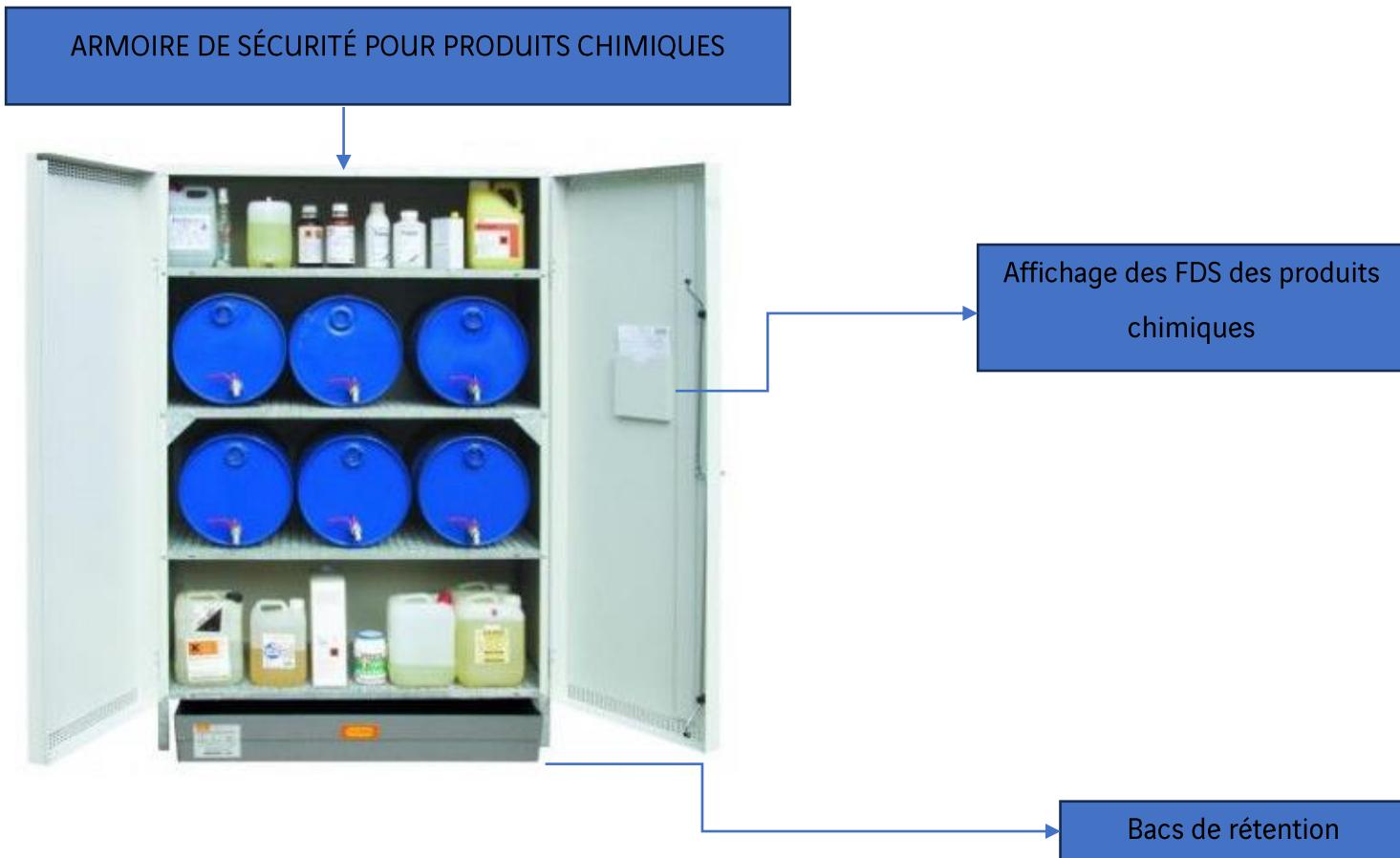
SDS - SOUDAL SOUDAFOAM FR HY	Bouteille en fer Blanc	Au niveau de magasin dans un armoire de stockage des produits chimiques
TOPAZ-PAINT	Pot de peinture en étain	Au niveau de magasin dans un armoire de stockage des produits chimiques

✓ **Bacs de rétention (la rétention doit être supérieure à la quantité stockée) :**

- L'armoire destinée au stockage des produits chimique contient un bac de rétention pour récupérer tous les déversements possibles des produits chimiques.

✓ **Précautions d'emploi :**

- Tous les produits chimiques sont stockés dans une armoire métallique fermée à clés, dont le magasinier est responsable.
- L'armoire est dotée par un bac de rétention pour récupérer toutes les fuites des produits et éviter toute infiltration possible au sol.
- Les Fiches de données de sécurité (FDS) sont mises en place pour savoir les modes d'emploi et les précautions ainsi que le comportement à adopter en cas d'un incident.



8.3 Gestion de déchets

✓ **Matériels et fournitures :**

Le prestataire missionné doit mettre à la disposition du chantier des contenants pour le stockage des déchets (bacs et bennes), évacuer les déchets, les faire éliminer conformément à la réglementation et transmettre leur traçabilité par la remise des Bordereaux de Suivi de Déchets.

✓ **Suivi et traçabilité des déchets**

A chaque collecte de benne, un Bon de Livraison sera présenté et accompagné d'un bon de pesée transmis en fin de mois. Ces documents, qui reprennent l'ensemble des données d'un bordereau de suivi des déchets, seront classés par le responsable environnement sur le chantier

- **Affichage**

Un affichage, spécifique au type de déchet, est placé sur les bennes de collecte. Pour simplifier la compréhension du tri.

- **Sensibilisation**

L'équipe HSE veille principalement à la formation et à la sensibilisation environnementale des opérateurs ainsi qu'à la bonne mise en place et au suivi du tri des déchets par la réalisation des ¼h "environnement", à destination des compagnons et des sous-traitants

- **Le premier lundi de chaque mois :** un ¼ heure Environnement sera organisé : l'objectif est de communiquer sur les enjeux environnementaux de nos activités et sur les bonnes pratiques à partager.
- **Chaque jeudi :** Des minutes Environnement seront prévues dans le même sens

✓ **Tri des déchets**

L'organisation de la collecte se traduit par la mise en place de bennes de différentes couleurs à proximité des postes de travail ou par l'aménagement d'aires de stockage identifiés par des panneaux précisant la nature des déchets stockés

Un point de tri de déchets est mis en place au magasin pour la collecte des déchets

8.4 Règles de prévention et de protection de l'environnement appliquées sur chantier

- ✓ Mise en place des sacs de poubelle pour chaque poste de travail.
- ✓ Application du tri des déchets issus de l'activité journalière
- ✓ Animation des minutes Environnement pour initier les opérateurs au respect de l'environnement et au tri de déchet.

8.5 Gestion des produits chimiques

a) Affichage

Un affichage, spécifique au type de déchet, est placé sur les bennes de collecte. Pour simplifier leur identification et leur Tri.

b) Sensibilisation

L'équipe HSE veille principalement à la formation et à la sensibilisation environnementale des opérateurs ainsi qu'à la bonne mise en place et au suivi du tri des déchets par la réalisation des ¼h "environnement", à destination des opérateurs et

des sous-traitants.

- Le premier lundi de chaque mois, un **1/4 heure Environnement** sera organisé : l'objectif est de communiquer sur les enjeux environnementaux de nos activités et sur les bonnes pratiques à partager.
- Chaque jeudi : Des **minutes Environnement** seront prévues dans le même sens.

c) Tri des déchets

TRI DE DECHET			
Déchets Plastique	Déchets Papier	Déchets Verre	Déchets Organique

L'organisation de la collecte se traduit par la mise en place de bennes de différentes couleurs à proximité des postes de travail ou par l'aménagement d'aires de stockage identifiés par des panneaux précisant la nature des déchets stockés.

8.6 Précautions de stockage et manipulation des produits dangereux

Stockage de produits dangereux :

Stockage et évacuation des déchets :

Déchets solides	Quantité (Estimation en Kg Ou m3)	Nature de déchet	Mode de stockage	Expédition	Valorisation (Oui/Non)
Câbles	-	Déchet inerte	Benne	-	Oui
Acier et tube PVC	-	Déchet inerte	Benne	-	Oui

Plastique	-	Déchet inerte	Benne	-	Oui
Reste alimentaire	-	Déchet Ménager	Benne	-	Non
Film alimentaire(alu-aluminium)	-	Déchet inerte	Benne	-	Oui
Carton	-	Déchet banal	Benne	-	Oui
Bobine en bois	-	Déchet inerte	Benne	-	Oui
Palette en bois	-	Déchet inerte	Benne	-	Oui
Chemin de câble	-	Déchet inerte	Benne	-	Oui
Papier	-	Déchet inerte	Benne	-	Non
Fil métallique	-	Déchet inerte	Benne	-	Oui
Tube orange	-	Déchet inerte	Benne	-	Oui
Iso gris	-	Déchet inerte	Benne	-	Oui
Polystyrène	-	Déchet inerte	Benne	-	Non
Lampe	-	Déchet dangereux	Benne	-	Non

9 . HYGIENE ET NETTOYAGE SUR LE CHANTIER

Le nettoyage est assuré régulièrement par une équipe dédiée à la tâche.

Des minutes sécurité sur la propreté du chantier et autres sujets sécurité sont programmées Quotidiennement, Le personnel vielleux rangements et nettoyage des locaux et les zones de travail à la fin de la journée et au milieu de chaque opération si nécessaire. Le chef d'équipe est responsable sur la propreté et le nettoyage de la zone de travail en équipe.

9.1 Hébergement

- ✓ Le personnel est logé dans la localité la plus proche du chantier.
- ✓ L'entretien et nettoyage des locaux est assuré quotidiennement.
- ✓ Assurer et mettre à disposition de tous les hébergements une quantité suffisante de désinfectants.

9.2 Locaux du chantier :

Le personnel dispose des différents services qui répondent aux normes de sécurité et

d'hygiène en vigueur à savoir :

- ✓ Des bureaux.
- ✓ Réfectoire.
- ✓ Sanitaires.
- ✓ Vestiaires.

10. INFORMATION ET FORMATION

10.1 Dispositif de sensibilisation et d'information sur site

L'ensemble du personnel qui intervient sur le chantier a suivi au préalable une formation / sensibilisation correspondant au poste qu'il occupera sur le chantier sur le plan technique et sur le respect de la sécurité :

- ✓ Risques spécifiques dus au poste occupé.
- ✓ Risques spécifiques dus à l'intervention d'autres zone.
- ✓ Mesures d'hygiène et de sécurité spécifiques au chantier.
- ✓ Plan de circulation, respect des limitations de vitesse et interdiction d'utilisation des téléphones portables au volant
- ✓ Risque produits dangereux
- ✓ Vérification des élingues
- ✓ Manutention
- ✓ Conduite d'engin ou conduite de grue en sécurité.
- ✓ Risque électrique.
- ✓ Travail dans les espaces confinés.
- ✓ Travail en hauteur.
- ✓ Sauveteur Secouriste au Travail
- ✓ Travail par point à chaud

Les dispositifs mis en place par CEGELEC pour accueillir le personnel sont :

- ✓ Accueil sécurité des salariés nouveaux.
- ✓ Sensibilisation journalière.
- ✓ Formation journalière.
- ✓ Formation hebdomadaire.
- ✓ Formation d'une équipe de secouristes sur les premiers soins et l'exécution du plan d'urgence en cas d'incident ou accident.
- ✓ Formation et sensibilisation sur les risques d'incendie et les moyens de lutte

contre les feux.

- ✓ Exercices pratiques (personnes à contacter en cas d'accident...)
- ✓ Formation et information sur le plan d'urgence avec des simulation et des

	QUI	Fréquence	Registre de présence
Accueil Du Personnel Cegelec/Intérimaires	R.HSE/CHEF DE CHANTIER	Al'arrivée Au Chantier	Oui
Accueil Des Sous-Traitants	R.HSE/CHEF DE CHANTIER	Al'arrivée Au Chantier	Oui
Information Régulière Sur Les Risques Et Incidents Survenus	R.HSE, CONDUCTEUR DES TRAVAUX, CHEF DE CHANTIER	Journalière	SO
Sensibilisation Commune (Cegelec, Intérimaires, Sous-Traitants) Périodiques	CHEF DE PROJET, CHARGES D'AFFAIRES, CHEF DE CHANTIER ET LE R.HSE	Hebdomadaire	SO
Comité Hygiène Sécurité de Chantier	R. QSE/RA/RC	-	-

Photo A Titre D'exemple



ACCUEIL DU PERSONNEL
CEGELEC/INTERIMAIRE

Participation aux minutes de sécurité :

Afin d'assurer la participation de tous les intervenants sur chantier lors des minutes de sécurité quotidiennes, et avoir plus de retour d'expérience de chez nos opérateurs sur site et avoir aussi une diversité de sujets. On a procédé à la mise en place d'un planning mensuelle qui assurera la participation de tous les lots et toutes les équipes à l'animation de ces minutes de sécurité. Pour cela, j'ai mis en place un tableau qui s'affiche au magasin CEGELEC et mis à jour chaque semaine, afin que l'équipe concernée prépare à l'avance la thématique désignée, et on aussi le droit de choisir un sujet de leurs choix.



PLANNING DES MINUTES DE SECURITE
PROJET : LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA RROA

Planning du
Novembre 2025

Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
01/11/2025	02/11/2025	03/11/2025	04/11/2025	05/11/2025	06/11/2025	07/11/2025
KENNANE JAWAD ¼ H H Les risque électriciques	TAHA BOUSHABA ¼ H La Norme NFC 18-510	MRIR OMAR ¼ H Droit de retrait	FAKHRANI ANAS ¼ H Travail en hauteur (risque et prévention)	CE FLUIDE ¼ H Rangez les postes de travail et les zones de circulation	TAHA BOUSHABA ¼ H Alcool et le travail	R,A CFO-CFA ¼ H Gestion des risques
Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08/11/2025	09/11/2025	10/11/2025	11/11/2025	12/11/2025	13/11/2025	14/11/2025
R,A FLUIDE ¼ H Causes des accidents	FAKHRANI ANAS ¼ H Les erreurs de manipulation des installations et de l'équipement du chantier	OPERATEUR CFO ¼ H Prévention des accidents	OPERATEUR FLUIDE ¼ H Signaler toutes les conditions de travail dangereuses à votre supérieur	GHANDOURI MUSTAPHA ¼ H Ce qui est dangereux pour les yeux et la peau	CE CFA ¼ H Le port d'un équipement de protection des yeux et la peau	FAKHRANI ANAS ¼ H Les classes des échafaudages
Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
15/11/2025	16/11/2025	17/11/2025	18/11/2025	19/11/2025	20/11/2025	21/11/2025
CE CFO ¼ H Protection des oreilles contre le bruit	CE FLUIDE ¼ H Soudage (Les risques et les précautions à prendre)	CE FLUIDE ¼ H Outilage à main (Risques et Prévention)	OURICH Mustapha ¼ H Travaux isolé	KHALKI MOUHAMED ¼ H Outils électriques portatifs (Risques et Prévention)	RAHALI ABDELKARIM ¼ H La gestion de coactivité	TAHA BOUSHABA ¼ H Procédure de Travail avec un Échafaudage
Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
22/11/2025	23/11/2025	24/11/2025	25/11/2025	26/11/2025	27/11/2025	28/11/2025
CE CFA ¼ H Réseaux enterrés (risques et procédures de travail)	CHEF D'EQUIPE CFO ¼ H Stockage des matériaux	CE FLUIDE ¼ H Accessoires de levage (Les élingues, Les chaînes, Les manilles, Crochets à œil et linguet)	FAKHRANI ANAS ¼ H Signaleurs et élingueurs (L'équipement de levage, Avant l'opération de levage, Pendant l'opération de levage, Les risques)	SADOKI MOUHCINE ¼ H Zones de manœuvre (La zone de manœuvre, La signalisation, Pendant la manœuvre, Les risques)	MRIR OMAR ¼ H Circulation à proximité des fouilles et tranchées	KANNEN JAWAD ¼ H Circulation à proximité des fouilles et tranchées
Samedi	Dimanche					
29/11/2025	30/11/2025					
TAHA BOUSHABA ¼ H H Les échafaudage (Accès, Chargement, Les risques, Inspection)	EL BAKKACHI EL HASSAN ¼ H Les produits chimique					



Safety Week | 19 au 23 mai 2025



Un changement de dernière minute ?



SAUVEZ DES VIES, DITES STOP !



10.02 Habilitations et autorisations du personnel

Le Service Qualité Sécurité Environnement coordonner, selon les besoins, les formations men-suelles liées aux domaines HSE.

11. CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT

11.1 En cas d'accident.

- Blessure légère (la personne qui ne quitte pas le chantier)
 - Sans conséquence sur l'activité du salarié
 - Déclaration du salarié
 - Constat par le chef de chantier
 - Soins sur place
- Blessure grave.
 - Blessé évacué à l'infirmerie du chantier avec les moyens du chantier, le médecin jugera de la gravité du cas et décidera de l'évacuation à la clinique conventionnée.

11.2 Liste des contacts en cas d'urgence

- Pour faciliter le recours aux coordonnées des responsables du chantier et des secouristes et de l'ambulance, la liste des contacts en cas d'urgence est affichée aux endroits suivants :
 - Base Vie
 - Point d'accès chantier.
 - Magasin CEGELEC
 - Tableau d'affichage du chantier

Tout accident de travail doit, impérativement, être signalé au Responsable de projet et Responsable QSE CEGELEC

A. SECOURISTES

- Un nombre de secouristes (1secouriste/10 ouvriers) identifiables par un sticker sur leur casque.
- Ils sont répartis sur le chantier pour assurer la protection de l'accidenté et lui dispenser les premiers secours, en cas de besoin.

**B. PLAN D'EVACUATION ET D'ALERTE.**

- Un seul point de rassemblement sur chantiers a identifié sur le Plan d'installation et affichés dans des panneaux d'affichage chantier, ces points servent à organiser les rassemblements en cas d'alerte.

EN ATTENDANT LA PROGRAMMATION DE LA SEANCE DE FORMATION.

NOM	Fonction	GSM

Emplacements des boîtes à pharmacie et listes des incidents « EN.QS.02 »

- ✓ Base vie.
- ✓ Magasin CEGELEC

Contenu de la boite à pharmacie :

DOLIPRANE.	BOITE A GANTS JETABLES.
POMMADE ANTI- INFLAMMATOIRE	DES CISEAUX.
URGO FIX SPARADRAP.	GANT JETABLES
BANDE 50MM(70MM,100MM).	MASQUES FFP2
COMPRESSE 20 MM (30 MM,40MM)	SAVON ANTISEPTIQUE

Equipiers de première intervention (Formés à l'utilisation des extincteurs) :

Nom	Fonction	GSM

EN ATTENDANT LA PROGRAMMATION DE LA SEANCE DE FORMATION.

11.3 PREVENIR LES SECOURS ET EVACUER LES BLESSES :

	Tel.
Pompiers	15
Police	19
Gendarmerie	177
Centre Ant poison	0537686464/0801000180

➤ **Ambulance :**

	Nom	Tel.
	Axa Assistance internationale	0522464640

➤ **Hôpital/Clinique :**

	HOPITAL / CLINIQUE	ADRESSE	TELEPHONE
	POLYCLINIQUE DE RABAT	112 QUARTIER OLM EL GHOUl, ROUTE DE TARGA-MARRAKECH	05372061 61
	CLINIQUE IBN KHAL-DOUN	BD.IBN KHALDOUN	0537776767
	CLINIQUE SOUSSI	RUE CADI ABDELLAH KABBAJ	05 37 653040

➤ **POUR LE PERSONNEL INTERIMAIRE :**

	HÔPITAL/CLINIQUE	ADRESSE	TÉL
	CLINIQUE TOUR HASSAN	RUE IDRIS Lazhar	0537707837
	POLYCLINIQUE MULTIDISCIPLINAIRE DE RABAT	8.RUE DE TUNIS QARTIER HASSAN	0537206161
	CLINIQUE LA CAPITALE	8.RUE ABDERRAHMANE ANEGAY (EX CHELLAH)	0537205615
	HÔPITAL PRIVÉ PASTEUR	AVENUE ROBINIA & AVENUE SOPHORA SECTEUR 23 HAY RIAD	0537719292
	CLINIQUE IBOU ROCHD	18.AVENUE IBN ROCHD RABAT	0537672421

12 DECLARATION EN CAS D'ACCIDENT ET DE REPRISE DU TRAVAIL**12.1 Déclaration :**

Prévenir les Responsables dans les plus brefs délais en appelant :

	NOM ET PRÉNOM	GSM	TÉL	FAX
RESPONSABLE D'AFFAIRES	ABJAOU ISMAIL CFO-CFA	06.62.40.57.56	-	-
	MOHAMMED ALLOUL FLUIDE	06.62.40.80.02		
	HACHAD HICHAM FLUIDE	06.66.50.82.24		
DIRECTEUR DE PROJET	YARROU NOUREDDINE	06.61.46.52.90	-	-
RESPONSABLE QSE DIRECTION	OUAKKAHA ZAKARIA	06.62.40.85.05	05.22.63.93.93	05.22.60.39.16
RESPONSABLE HSE PROJET	FAKHRANI ANAS	06.68.58.20.44	-	-
	BOUSHABA TAHA	06.62.33.47.26		
ADMINISTRATION CEGELEC	Mme. NAIME Où M.BEGGAR	06.61.92.35.95	05.22.63.93.39 Ou 05.22.63.93.18	05.22.60.39.16
CORRESPONDANT GMCE	-	-	05.22.82.82.45	05.22.82.36.46
CORRESPONDANT INTÉRIM EXPRESS	-	-	05.22.44.26.80	05.22.44.7.16

- Conformément à la nouvelle loi 1 8/12 relative aux traitements des accidents de travail :
- Les accidents de travail seront déclarés dans les 48 heures qui suivent les ministres sur la base de nouveaux supports mis en place par le ministre de l'Emploi et des affaires sociales :
- Document déclaration d'AT à renseigner et signer par le responsable chantier. Document à envoyer avec le certificat médical au service administratif qui assurera l'envoi à la compagnie d'assurance pour le personnel permanent, et à la société d'intérim pour le personnel intérimaire.
- La compagnie d'assurance accueille réception moyennant un reçu à conserver dans le dossier.

- Document déclaration à la direction régionale de travail, il doit être renseigné et signé par le responsable de chantier.
 - Document à déposer, par le responsable de chantier, à la direction régionale de travail du lieu de l'accident dans un délai de 5 jours avec le certificat médical et une copie du reçu de dépôt de la déclaration d'AT à l'assurance.
 - L'accusé de dépôt à la direction régionale doit être retourné au service administratif
 - Dans un délai de 5 jours.
- Document de prise en charge de la victime à présenter à la clinique par l'intermédiaire du blessé ou de l'accompagnateur (le nom et le cachet de la compagnie d'assurance doivent obligatoirement figurer sur l'imprimé).
 - Le document est à renseigner par le responsable de chantier.
 - Il est noté que pour le personnel intérimaire, le modèle à utiliser est celui comportant le cachet de la société d'intérim.
 - Nous rappelons que :

Ces formulaires sont disponibles :

- **Au service Administratif : M Beggar**
- **Au Service Démarche de Progrès : Mlle LAZAR Laila.**

En cas d'accident de travail, le responsable de chantier doit prendre contact avec :

- **M.BAGGAR (GSM :0661923595/Poste318)**

NB : Le personnel Cegelec permanent et intérimaire appelé à travailler en Afrique doit demander l'extension de la garantie à la police AT en plus de l'assurance voyage ALAMANE PLUS.

En cas d'AT, Merci d'appeler le numéro suivant : +331 45 811616 Important :

- Etablir l'arbre des causes de l'accident et animer la présentation.

12.2 Reprise du travail :

Les documents médicaux nécessaires au suivi d'un accident du travail sont les suivants :

- Le certificat médical initial ou certificat médical de constatation, doit être donné dans les 48 heures en même temps que la déclaration d'accident du travail.

- En cas de prolongation d'arrêt de travail, transmettre le certificat médical de prolongation dans les 48 heures après la date d'établissement.
- Avant la reprise du travail, transmettre obligatoirement le certificat médical de reprise du travail.
- Après la guérison, la victime doit remettre le certificat médical de guérison(dansles48heures).

NB : Toute reprise de travail doit, obligatoirement, faire l'objet d'une consultation auprès du médecin du travail

Tous ces documents sont indispensables pour traiter le dossier de prise en charge d'AT par l'assurance. Tous ces documents doivent être transmis à M Beggar

12.2 Pour l'environnement:

Situations d'urgences environnementale :

Outils contenus dans le kit antipollution	Quantité
Rouleau absorbeur	00

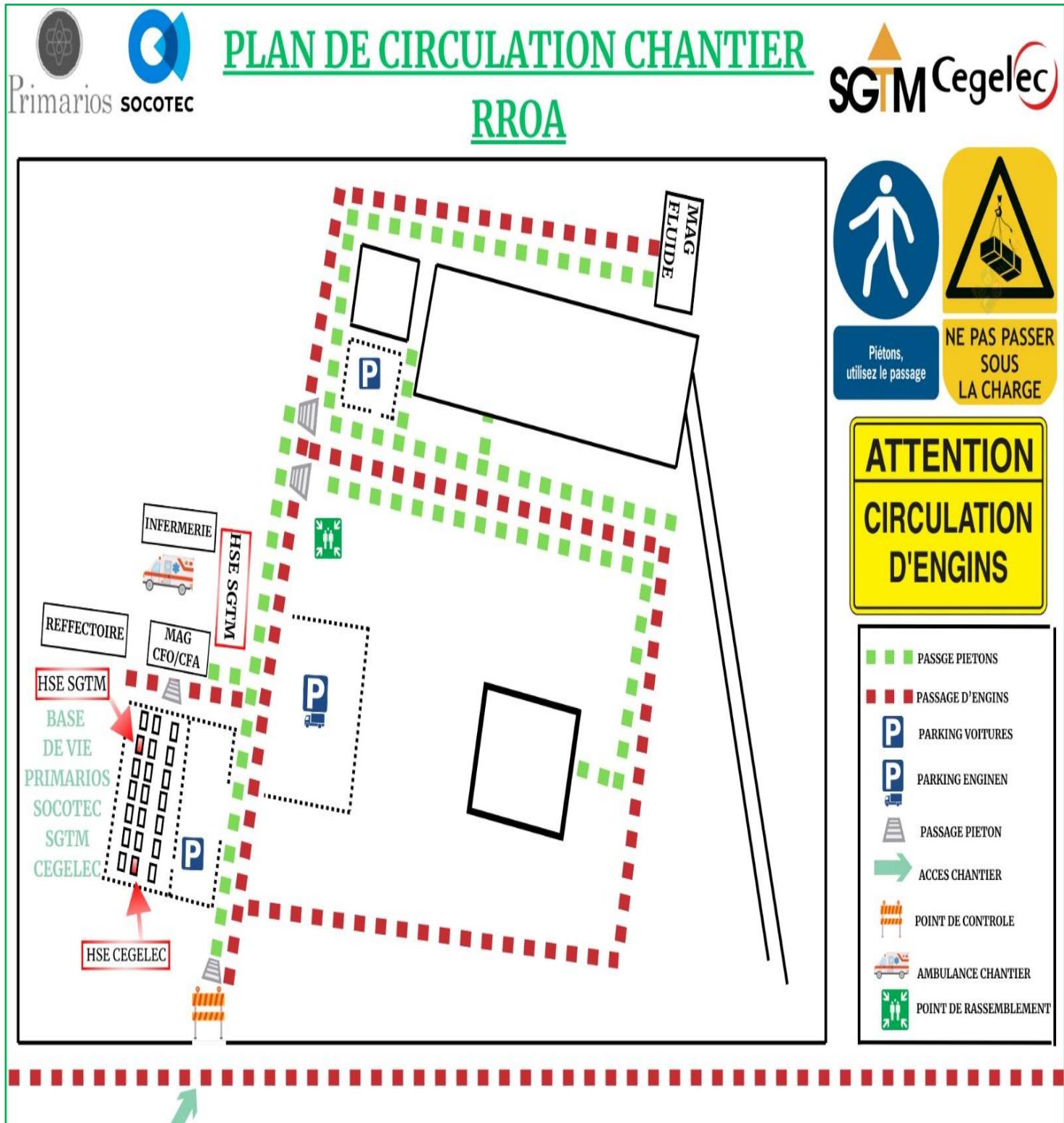
13. ANNEXE I : Plans d'installation

13.1 Position du chantier

Plan étendue de la zone de chantier : zone urbaine, principaux axes et routes d'accès, position des et blissements de références.



- Plan General du Site : (non-disponible)
- Plan du Parc : (non-disponible)
- Plan d'accès des engins au chantier et plan de circulation



ANNEXE II : ENGAGEMENT ET SUIVI :

La santé et la sécurité au travail, ainsi que la conservation de l'environnement sont les premières préoccupations de l'équipe Cegelec. L'objectif visé est le « ZERO ACCIDENT » et la réduction maximale de l'impact sur l'environnement. Ces objectifs s'appliquent aussi bien au personnel de Cegelec qu'à celui des sous-traitants.

Pour garantir l'application du plan d'hygiène, sécurité et environnement, Cegelec met en place différents contrôles et audits à différents niveaux de management. Ainsi des chasseaux anomalies, des visites sécurité, des inspections de chantier et des points mensuels sécurité et environnement sont opérés à des fréquences différentes par l'ensemble des membres de l'équipe d'encadrement Cegelec.

ANNEXE III : REPORTING HSE

Afin d'atteindre notre objectif qui est zéro incident, des outils sont à mettre en œuvre, à savoir : la SAP, La minute sécurité, chaque salarié Cegelec doit recevoir une formation sur ces outils par leur supérieur hiérarchique immédiat. Les salariés doivent également être formés sur leurs responsabilités individuelles contenues dans ces outils.

✓ SAFE PLAN OF ACTION (SPA):

La création de la SPA nécessite la collaboration du chef d'équipe et le chef de chantier pour solliciter la participation de l'équipe dans l'identification des dangers et des mesures de contrôle des risques tels que les EPI, l'exigence de formation, de permis, procédures, etc.

Les membres de l'équipe sont tenus de signer le document SPA pour indiquer leur participation, leur compréhension du SPA et leur accord pour suivre la démarche sécuritaire.

✓ LA MINUTE SECURITE:

La minute sécurité est une sensibilisation à la sécurité effectuées chaque semaine ou chaque jour si nécessaire et à chaque fois qu'on commence une nouvelle tâche.

Ces réunions (Minute sécurité) sont généralement de deux à dix minutes et portent sur les mesures HSE spécifique aux tâches.

Un planning de la minute sécurité est mis en place pour assurer la consultation et la participation de toute l'équipe dans la mise en place, la gestion, l'évaluation et l'amélioration du système S&S.

✓ **LA CHASSE AUX ANOMALIES (SITUATIONS A RISQUE) :**

La Chasse aux anomalies (Situations à Risques), est un processus proactif visant à identifier et documenter les actions HSE liées à l'environnement de travail. Tous les superviseurs, responsables chantiers et les opérateurs sont tenus de participer au processus en générant des rapports de la chasse aux anomalies.

La chasse aux anomalies permet à tout travailleur sur site d'observer et enregistrer toute bonne ou mauvaise pratique HSE et identifie la cause de toute l'aune afin que des mesures correctives puissent être prises.

✓ **RAPPORTS D'OBSERVATION SECURITE (SOR) :**

Le Rapport d'Observation Sécurité (SOR), est un processus proactif élaboré pour identifier et documenter les actes relatifs aux aspects HSE et les conditions de l'environnement de travail. Tous les superviseurs du contractant doivent participer au processus SOR en générant des SOR écrits afin de les adresser quotidiennement ou au moins sur une base hebdomadaire aux équipes de la Construction/ Gestion du Projet des contractants/JESA. Le SOR autorise tout travailleur sur SITE à enregistrer les pratiques HSE positives ou non conformes et à identifier la cause de toute déficience afin de mettre en place des actions corrective.

✓ **ECHANTILLONNAGE SPA & SOR**

Dans le cadre de son engagement pour une amélioration continue, la direction du contractant doit exécuter des audits réguliers ou des exercices d'échantillonnage du processus SPA et SOR afin d'assurer une conformité avec :

- La vérification de la qualité des SPA et des SOR développés par le personnel du contractant sur le site du projet.
- Identification des tendances et des zones potentielles d'amélioration des performances sécurité sur le site du projet (Indicateurs clés)
- Identification des pistes d'amélioration du programme de formation HSE du contractant et s'assurer que le personnel est bien déployé au bon moment, sur le bon site et avec les bonnes ressources.

ANNEXES IV : ENVIRONNEMENT :

- Tenez les chantiers en ordre : le désordre et l'encombrement sont des causes de gêne dans les mouvements de chutes
- Soignez votre matériel : il aura moins de chance de rompre au moment où vous vous en servirez.
- Utilisez les moyens de protections collectives et individuelles : mis à votre disposition. La gêne qu'ils vous causent momentanément est moindre que celle de l'invalidité qu'ils vous éviteront
- Songez à ceux qui vous suivront, quand vous aurez quitté le chantier, remettez en place les dispositifs que vous avez enlevés pour une raison quelconque.
- Observez les consignes de sécurité : c'est pour votre bien qu'elles sont établies.
- Signalez les causes de danger que vous apercevez : même si ces dangers ne vous menacent pas personnellement

ANNEXES V : PLAN D'URGENCE :**✓ CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT**

Des règles fondamentales doivent dicter votre conduite en tant que secouriste, responsable des travailleurs, superviseur, employé :

Protéger : (Se protéger soi-même, la victime et toute autre personne surplace)

- Eviter un nouvel accident en supprimant le risque
- En cas de risque persistant il faut baliser la zone et s'éloigner

Examiner :(Vérifier notamment s'il y a hémorragies, si elle est consciente, si elle respire)

Alerter : les secours (Cliniques, Gendarmerie/Police...)

- Préciser le lieu d'accident (Adresse, téléphone...)
- Préciser la nature de l'accident : Circonstances (Electrisation, Blessures par machine, Chute...)
- La position du blessé (au sol...)
- L'état du blessé (conscient, saigne, respire normalement, a subi une chute, un choc électrique...)
- Signaler le nombre des blessé état (par exemple : 2 Ouvriers blessés dont un saigne beaucoup et ne par lepas)

Secourir : (voir plan de premier secours)

✓ **NUMEROS DE TELEPHONE D'URGENCE**

Alerter immédiatement :

RESPONSABLE HSE DEPROJET	FAKHRANI ANAS	06.68.58.20.44
RESPONSABLE QSE	OUAKKAHA ZAKARIA	06.62.40.85.05
DIRECTEUR DE PROJET	YARROU NOUREDDINE	06.61.46.52.90
RESPONSIBLE D'AFFAIRE CFO-CFA	ABJAOU ISMAIL	06.62.40.57.56
RESPONSIBLE D'AFFAIRE FLUIDE	HACHAD HICHAM	06.66.50.82.24

Puis alerter les services de secours :

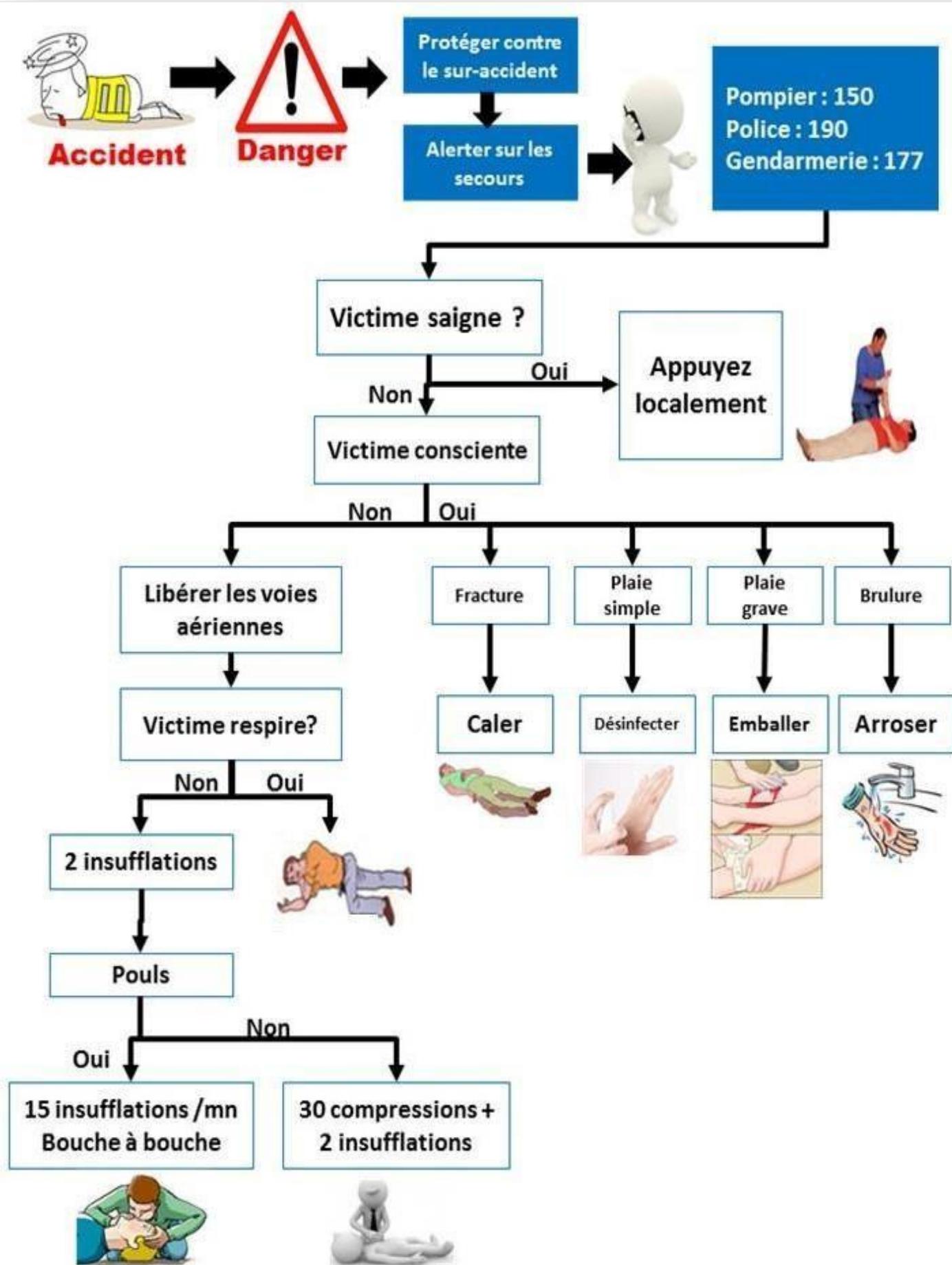
AMBULANCE	
PROTECTION CIVILE	15
GENDARMERIE ROYALE	177

Et dites :

1. Ici Chantier:
2. Précisez la nature de l'accident
3. Signalez le nombre des blessés et leur état
4. Décrivez l'intervention du secouriste
5. Fixez un point de rendez-vous
- 6.

Faire appel aux secouristes Les secouristes présents sur le chantier sont

➤ PLAN DE PREMIER SECOURS :



ANNEXES IV : ENVIRONNEMENT➤ **GUIDE CHANTIER VERT**

Voir annexe pour plus de détails



➤ **Fiches de suivi des incidents environnementaux.**

Voir Annex

Cegelec	Fiche de suivi d'un incident environnemental	Code : EN.QSE.36 Version : 01
Système QSE		Date : 13/02/2017 Page : 1/1

La présente fiche permet de réaliser le suivi et l'évaluation des incidents pouvant avoir lieu dans les zones de travail :

➤ Lieu :
.....

➤ Type d'incident environnemental :
.....

➤ Quantité rejetée (Chiffre ou degré d'appréciation) :
.....

➤ Périmètre d'incident :
.....

➤ Conséquences sur le milieu impacté

- Sol & sous-sol :
-
- Eau :
.....
- Air
.....
- Faune et flore
.....

➤ Mesures prises
.....
.....

DATE :
RESPONSABLE :

✓ Analyses des risques des activités de projet



Analyse des risques de l'activité TERIAIRE relative au chantier RROA

PROBABILITE		GRAVITE	
1	RARE	1	Premiers soins sur place.
2	IMPROBABLE	2	Le traitement médical est exigé, perte de capacité réversible.
3	OCCASIONNEL	3	Blessures étendues, perte de capacité irréversible.
4	Elevé	4	Décès-destruction-disparition.

P : Probabilité

G : Gravité.

C : Criticité.

Maîtrise du risque :

Face aux risques détectés, des mesures de prévention sont mises en place.

Leur niveau de pertinence et de mise en œuvre fixe un niveau de maîtrise du risque, qui correspond à un coefficient multiplicateur, noté niveau de maîtrise NM.

Résulte alors la Criticité résiduelle CR qui permet de classer les actions en fonctions de leur priorité.

$$CI \times NM = CR$$

CI : Criticité initiale

NM : Niveau de maîtrise.

CR : Criticité résiduelle.

Les 4 niveaux de maîtrise ont été définis comme suit :

Niveau	Maîtrise	Coefficient multiplicateur
1	Aucune mesure de prévention n'est définie	X 1
2	Il manque des mesures importantes Où Les mesures sont inadaptées ou non appliquées	X 0,75
3	Les mesures de prévention essentielles existent mais d'autres sont encore possibles Où Les mesures de prévention ne sont adoptées que partiellement	X 0,25
4	Des mesures à la fois technique, organisationnelle et humaine adaptées et mises en œuvre existent	X 0,1

N	Opération	Composition du risqué			Mesure de prevention		
		Situation Dangereuse /Danger	ÉVÉNEMENT DANGEREUX / DOMMAGE POSSIBLE	P	G	C	
1	Installation de chantier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prise des repas des endroits appropriés ➤ Absence ou existence des sanitaires non nettoyés régulièrement ➤ Absence de source d'eau potable ➤ Utilisation des petites bouteilles de butane ➤ Absence du savon et des serviettes Hygiénique 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contamination alimentaire des salariés ➤ Explosive ➤ Incendies 	2	4	8	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Base de vie entretenue et nettoyée régulièrement ➤ Prise des repas dans des réf toires appropriés ➤ Nettoyage régulier des sanitaires ➤ Mise à disposition de l'eau, Du savon et des serviettes hygiéniques ➤ Mise à disposition une source d'eau potable ➤ Interdiction d'utiliser les bouteilles de butanes ➤ Mise à disposition des plaques chauffantes

2	Circulation automobile	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Excès de Vitesse. Non-respect du code de la route. ➤ Imprudence. ➤ Coactivité. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Collision avec autre engins, véhicules ou piétons 	4	3	12	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Respect du code de la route. ➤ Respect de la signalisation. ➤ Limitation de Vitesse. ➤ Vérification d'état de véhicules (visites techniques). ➤ Application du système de vigiroute.
3	Circulation et accès au chantier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Excès de Vitesse. ➤ Imprudence. ➤ Présence d'un véhicule ou et d'un piéton. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Collision avec autre véhicule sou piéton. ➤ Choc. ➤ Vol. ➤ Aggression. 	4	3	12	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Respect du code de la route. ➤ Respect de la signalisation (Zone balisée). ➤ Limitation de Vitesse. ➤ Vérification d'état des véhicules CEGELEC (Visites techniques). ➤ Eclairage des accès. ➤ Amélioration de l'accessibilité au site.
4	Coactivité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Travail aléatoire. ➤ Manque de planification. ➤ Manque décoordination entre les entreprises. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Traumatisme. ➤ Blessure. ➤ Chute d'Object. ➤ Electrisation ➤ /Electrisation. ➤ Décès. 	4	4	16	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Balisage de la zone de travail. ➤ Etablissement d'un plan de prévention entre les 2 lots (AXIANS/CITEOS). ➤ Signalisation et affichage. ➤ Interdiction de travail super posé. ➤ Présence en permanence du superviseur travaux. ➤ Port des EPI sur site. ➤ Communication des points bloquants en matière d'HSE à l'équipe encadrement. ➤ Remontée des Incidents et situation d'urgence.

5	Nettoyage de la base vie CEGELEC.	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des produits chimiques corrosifs. • Non port Gants. • Inhalation des produits chimiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Maladies professionnelles. • Gene respiratoire. • Allergies. • Infection de la peau. • Eczéma. • Brûlure 	4	2	8	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Port des équipements de protection individuelle ➤ Gants et masque. ➤ Communication des FDS des produits chimiques. ➤ Stockage des produits chimiques loin d'une source inflammable. ➤ Présence d'extincteur à proximité.
6	Travailleur en toutes positions	<ul style="list-style-type: none"> • Travail sous différente position contraires 	<ul style="list-style-type: none"> • TMS et maladies associées 	2	3	6	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibilisation sur les risques liés aux mauvaises postures ➤ Sensibilisation sur les bons gestes et bonnes postures ➤ Visite et audit sécurité
7	Circulation de niveau	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation D'escalier. • Utilisation Demontage. • Présence d'élément en combrant sur les accès. • Dépose de la protection collective (garde-corps). • Non-respect du plan de • Circulation du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Chute plain pied. • Glissade. • Chute de hauteur. • Trébuchement. • Fracture. • Luxation. 	4	3	12	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place des garde-corps sur les rivessans protection. ➤ Inspection journalière des garde-corps fixés. ➤ Port des chaussures de sécurité antidérapantes. ➤ Dégagement des éléments en combrants dans les accès de circulation. ➤ Indication de sens de circulation par des flèches.

8	<ul style="list-style-type: none"> • Manutention mécanisée(Grue, Chariot élévateur, • Appareil de levage...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Opération de levage sans mode opératoire de levage. • Présence d'une personne sous la charge. • Engin de levage non adapté à la charge. • Manque de coordination entre l'équipe chargée de l'opération. • Accessoires de levage non adéquats. Accessoires de levage non conforme. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Chute de la charge. ■ Renversement de l'appareil de levage. ■ Heurt piétions. ■ Ecrasement. ■ Coincement. ■ Décès. ● 	3	4	12	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préparation d'un mode opératoire pour le levage à l'avance. ➤ Rédaction de la SPA (Safe plan o facton). ➤ Interdiction de lever ou de manutentionner aux dessus des locaux existants. ➤ Choix de l'appareil de levage adapté à la charge. ➤ Installation de l'appareil de levage conformément au cahier des charges du constructeur. ➤ Installation de l'appareil de levage hors des zones des réseaux électriques (éloignement de 1mpour 10KVa). ➤ Délimitation d'un périmètre de l'opération de levage. ➤ Interdiction d'élingage par les attaches de la charge. ➤ Amarrage conforme de la charge. ➤ Manœuvre de la charge par un chef de manœuvre. ➤ En cas de manutention critique Un programme est élaboré, communiqué pour la validation auprès du département QSE. ➤ Utilisation de la corde pour le guidage de la charge.
9	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation et manipulation d'outillage électroportatif : Meule visseuse... 	<ul style="list-style-type: none"> • Appareil défectueux. • Mauvaise utilisation de l'appareil. • Câble électrique dénudé. • Mauvaise utilisation. • Absence de protection (Carter). • Mauvais geste et posture 	<ul style="list-style-type: none"> • Electrisation. • Electrocution. • Arrachement d'un membre. • Blessure. • Lésions oculaires. • Brûlures. <p>Trébuchement.</p>	3	3	9	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place des protections, carter de protection. ➤ Application de la procédure de consignation. ➤ Signalisation de l'outillage défectueux pour la réparation au KM7. ➤ Blocage des parties mobiles et motrices. ➤ Interdiction de porter des vêtements flottants. ➤ Débranchement de l'appareil après chaque usage. ➤ Rangement des câbles de l'outillage. ➤ Port des EPI complet. ➤ Contrôle et inspection de l'outillage avant chaque utilisation et retour au magasin.
10	<ul style="list-style-type: none"> • Manutention manuelle 	<p>Manutention d'une charge supérieure à 25 km</p> <p>Mauvais geste et posture</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Glissade. • Trébuchement. • Coincement. <p>Lombalgie.</p>	3	2	6	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation sur les gestes et postures. ➤ Port des EPI complet. ➤ Utilisation des chariots, Diables de manutention, Transpalettes. ➤ Présence d'un chef de manœuvre.

11	<ul style="list-style-type: none"> Travaux par point chaud : soudage, meulage, découpage. 	<ul style="list-style-type: none"> Projection desétincelles. Fumées. Fuite de gaz. Température élevée. Disque nonadéquat à la matière à découper. Disque usé oupérime. 	<ul style="list-style-type: none"> Brûture. Inhalation desfumées. Gene respiratoire. Incendie. Explosion. Cisaillement. 	4	3	12	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction du SPA. Port des EPI spécifiques (Casque facial, masque anti-gaz, tablier, protection des mainset des pieds). Qualification et habilitation Présence d'extincteur à proximité. Balisage de la zone de travail. Interdiction de fumer. Interdiction d'utilisation de bouteille de gaz. Obligation du permis de feu. Utilisation d'une table de découpage.
12	<ul style="list-style-type: none"> Travaux en milieu bruyant 	<ul style="list-style-type: none"> Exposition fréquente. Non port de la protection auditive. 	<ul style="list-style-type: none"> Perte d'acuité auditive. Surdité. Stress. Gene auditive. 	4	2	8	<ul style="list-style-type: none"> Signalisation des zones (Niveau 85dB). Protection individuelle: Casque anti-bruit. Réduction de l'exposition au bruit par le changement de poste.
13	<ul style="list-style-type: none"> Travail salissant 	<ul style="list-style-type: none"> Manutention mécanique. Mauvaise coordination entre l'équipe. Outilage défectueux. 	<ul style="list-style-type: none"> Intoxication. Contamination. Infection. 	3	2	6	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction de la SPA. Port des EPI obligatoire. Identification des produits chimiques. Communication des Fiches de Données de Sécurité.
14	<ul style="list-style-type: none"> Stockage des équipements. 	<ul style="list-style-type: none"> Stockage nonconforme. Absence descouloirs. Zone en combrante. Absence d'étiquetage. Stockage en hauteur. 	<ul style="list-style-type: none"> Trébuchement. Blessure. Ecrasement. Effondrement des équipements. Chute d'objet. 	4	3	12	<ul style="list-style-type: none"> Organisation et rangement quotidien de la zone de stockage. Respect des règles de gerbage (Hauteur des stockages ne dépasse pas 1 m 80). Mise en place des moyens de protection contre incendie à proximité de la zone de stockage. Etiquetage.

15	<ul style="list-style-type: none"> • Montage des Équipement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Equipe de montage nonqualifié. • Travail en hauteur. • Fatigue. 	<ul style="list-style-type: none"> • Encasement. • Effondrementdes équipements. • Blessure. • Facture. • Chute d'objet. • Chute de hauteur. 	4	3	12	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Rédaction de la SPA. ➢ Balisage de travail. ➢ Port des EPI sur site obligatoire. ➢ Formation' Travail en hauteur et Montage Démontage des Equipements'. ➢ Utilisation des dispositif conforme. ➢ Contrôle journalier des équipements avance chaque utilisation. ➢ Port d'harnais de sécurité avec encrage. ➢ Interdiction de travail isolé.
16	<ul style="list-style-type: none"> • Intervention dans un espace confiné. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ignorance. • Travail isolé. • Fatigue. • Longue exposition. • Manque d'oxygène. 	<ul style="list-style-type: none"> • Intoxication. • Exposition. • Asphyxie. • Gene respiratoire. • Vertige. 	4	4	16	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Sensibilisation et formation des intervenants et communication de la procédure d'intervention dans un espace confiné. ➢ Port des EPI obligatoire. ➢ Délimitation et signalisation de la zone de travail. ➢ Communication de plan d'évacuation de l'espace confiné. ➢ Présence permanente d'un secouriste de travail. ➢ Aeration naturelle et mécanique. ➢ Mise en place des moyens de communication (Talkie- Walkie). ➢ Mise en place du matériel de secours et d'évacuation (Lampe frontale portatif, Harnais). ➢ Gestion des pauses de travail (10 minutes de repos chaque 2heuresdetravail).
17	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux sur Installation électrique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Personnel non habilité. • Equipement non isolant. • Equipement détérioré. • Installation non-conforme. <p>Non port des EPI.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Electrisation. • Electrocution. • Brûlure. • Incendie. <p>Blessure.</p>	4	4	16	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Rédaction de la SPA. ➢ Port des EPI obligatoire. ➢ Habilitation électrique de niveau adapté. ➢ Fourniture des moyens isolants : Tabouret, Vérificateur d'absence détensions, Mise à la terre. ➢ Utilisation d'équipement d'essai certifié et calibré. ➢ Permis de travail. ➢ Interdiction de travaux sous-tension. ➢ Interdiction de fumer. ➢ Autorisation de se brancher sur les coffrets ou prises existants ou utilisation de rallonges normalisées. ➢ Respect de la procédure de consignation CEGELEC. ➢ Présence d'un superviseur des travaux obligatoires.

✓ **Analyse Environnementale des Aspects**

L'analyse environnementale est en annexe

Annexes V : kit HSE

- **Politique QSE.**
- **Chasse aux anomalies.**
- **Fiche d'accueil Sécurité.**
- **Fiche Suivi Journalier sous-traitant.**
- **CR Point Mensuel Sécurité.**
- **Inspection Chantier.**
- **Liste de contacts en cas d'urgence.**
- **Liste de présence sécurité.**
- **Rapport hebdomadaire HSE chantier.**
- **Relevé d'incidents et d'accidents.**
- **Safe Plan of Action.**
- **PASS**
- **Fiche Situation à risque.**
- **Fiche de contrôle d'outillage.**

Politique QSE



V4 du 03/01/2023

Politique Qualité Sécurité Environnement

Nos clients et nos collaborateurs sont au centre de nos objectifs: être à leurs écoutes, satisfaire leurs attentes, veiller à leur santé et sécurité au travail, améliorer nos performances en nous impliquant tous dans des démarches de progrès ont été régulièrement nos armes qui nous ont conduit à occuper la place de leader dans notre secteur.

Dans nos différentes activités d'ingénierie, production, installation et maintenance, nous continuons à œuvrer et encourager toutes les initiatives d'amélioration et d'innovation pour pérenniser notre développement. Les orientations prises par le Comité de Direction se cristallisent au travers des axes de progrès suivants:

- I. La Qualité comme Vecteur Stratégique et d'amélioration
- II. **La vigilance partagée pour faire évoluer positivement notre culture de sécurité du ZERO ACCIDENT**
- III. **La contribution à la neutralité carbone pour la préservation de l'environnement**
- IV. Analyser et prévenir les risques

I- Au niveau clientèle et gestion commerciale, nos efforts porteront sur :

- L'amélioration de la satisfaction de nos clients, pour les fidéliser et conquérir de nouveaux partenaires aussi bien sur le territoire national qu'à l'international,
- L'amélioration de notre croissance accompagnée de l'amélioration de notre rentabilité et de notre trésorerie,
- Le développement des dispositifs de sensibilisation, de formation, de qualification et d'habilitation du personnel permanent et intérimaire

II- Au niveau sécurité, notre politique Santé et Sécurité au Travail vise à instaurer une culture sécurité **positive** qui implique et responsabilise le personnel dans toute l'organisation et promeut la participation effective de tous sans exception à l'amélioration continue de la sécurité dans nos chantiers. Elle est basée essentiellement sur :

- La prévention des risques liés aux activités de chantiers, des ateliers et divers locaux de Cegelec
 - 1. Augmenter le niveau de sécurité de nos engins et équipements
 - 2. Eliminer les dangers sécurité des interventions et plus particulièrement celles génératrices d'incidents telles que les interventions en hauteur, électriques et manuelles;
 - 3. Améliorer la gestion des risques liés aux co-activités;
 - 4. Eliminer les accidents de la route;
 - 5. Améliorer notre capacité à détecter, agir et partager les risques **et les Évènements à Haut Potentiel de Gravité (EHPG)**;
 - 6. Prévenir les maladies professionnelles et réduire les risques aux postes de travail.
- Le développement des dispositifs de sensibilisation, de formation, de qualification et d'habilitation du personnel permanent et intérimaire
 - 1. Développer le dispositif de formation interne
 - 2. Généraliser les qualifications et habilitations nécessaires pour le personnel requis
 - 3. Systématiser les sensibilisations à l'ensemble du personnel
- L'accompagnement des sous-traitants dans notre démarche de prévention des risques
 - 1. Améliorer le dispositif de sélection, suivi et évaluation sécurité des sous-traitants
 - 2. Développer les dispositifs de communication, sensibilisation et formation des sous-traitants

III- Notre action pour **accélérer la transition environnementale** sera conduite autour de **trois axes** principaux:

- **Agir pour le climat:**
 - 1- Réduire de 40% nos émissions directes par rapport à 2018 et de 20% de nos émissions indirectes par rapport à 2019 d'ici 2030
 - 2- Agir sur notre chaîne de valeur pour réduire nos émissions indirectes
 - 3- Garantir que nos structures et activités s'adaptent aux conséquences du changement climatique
- **Optimiser les ressources grâce à l'économie circulaire:**
 - 1- Améliorer le tri et la valorisation des déchets
 - 2- Promouvoir des techniques et des matériaux utilisant un minimum de ressources naturelles
 - 3- Limiter l'extraction des matières vierges en faveur des matières recyclées
 - 4- Sensibiliser et former les employés de Cegelec ainsi que ceux de nos différents sous-traitants.
- **Préserver les milieux naturels:**
 - 1- Prévenir les nuisances et les incidences environnementales
 - 2- Optimiser la consommation d'eau
 - 3- Viser le 0 perte nette de biodiversité

C'est dans un cadre de dynamique de progrès que nous continuons à insérer dans notre démarche Qualité Sécurité Environnement nos programmes centraux d'amélioration continue: CegelecPro, SiteworksPro, DesignPro et SourcingPro. Nous fédérons toutes ces démarches en une seule, représentée par le système de Management de la Qualité Sécurité et Environnement.

Je m'engage à fournir les ressources et la dynamique nécessaires au développement de notre système de management qualité, de la sécurité et de l'environnement et je demande aux Directeurs, Chefs d'entreprises, Responsables bureaux d'études et Responsables de services à assurer chacun dans son périmètre et de façon proactive l'efficacité de ce système de management, notamment:

- Communiquer notre politique de prévention des risques et notre performance environnementale,
- Mettre à la disposition des équipes les ressources adaptées aux objectifs définis,
- Garantir la conformité aux obligations de conformité comme les exigences réglementaires et autres applicables telles que celles prévues par les clients, le groupe Vinci Energies et autres parties intéressées,
- Intégrer les objectifs de notre politique à toutes les phases des projets, dès les phases commerciales
- Améliorer notre performance Qualité Sécurité Environnement en améliorant en continu notre système
- Veiller à ce que l'ensemble des actions soit cohérent, et que chacun se sente responsable et fier d'apporter sa contribution à ce grand édifice.
- Intégrer la capitalisation de notre savoir-faire et l'amélioration continue comme objectifs permanents de l'entreprise et comme critère d'appréciation généralisé à tout le personnel.

SABRI Abdellah
Administrateur Directeur Général

Fiche d'accueil nouvelle recrue

	ACCUEIL - QSE VISITEURS TERTIAIRE	Code : EN.QSE.46 Version : 01
Système QSE		Date : 06/05/2019 Page : 1/1

Cette fiche doit être remplie avant la visite du chantier. Elle atteste que l'information de la prévention des risques professionnels et à la sécurité a bien été communiquée.

NOM : Fonction :

PRENOM : Société :

N°CIN : Accompagné par :

RECEPTION DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

Casque avec jugulaire <input type="checkbox"/>	Chaussures de sécurité <input type="checkbox"/>	Gilet de signalisation <input type="checkbox"/>
Lunettes <input type="checkbox"/>	Gants <input type="checkbox"/>	Protections auditives <input type="checkbox"/>

INFORMATION(S) REÇUE(S) :

- Politique QSE et tableau d'affichage chantier.
- Risques majeurs du projet.
- Les accès et issues de secours spécifiques au site.
- La conduite à tenir en cas d'accident.
- Les consignes particulières du site.
- Installation, plans de circulation, d'évacuation et d'urgence.
- L'utilisation des équipements de protection individuelle.
- Les bons pratiques.
- Les dispositifs et mesures générales de protection collective.
- Autre :

Le responsable D'accueil

Fait le : / /

Signature :

Le visiteur

Fait le : / /

Signature :

PHSE

Fiche d'accueil QSE visiteur


**ACCUEIL SECURITE & ENVIRONNEMENT
DIRECTION TERTIAIRE**

Code : EN.QSE.45

Version : 03

Date : 02/03/2023

Page : 1/1

Cette fiche est :

- A établir individuellement pour chaque nouvel arrivant sur site par le responsable de chantier ;
- N'est plus valable dans le cas d'une absence égale ou supérieure à 7 jours ;
- Est valable uniquement pour l'accès au chantier sous-mentionné.

Activité : Chantier : Date : .../.../....

Responsable de l'accueil : Fonction :

Employé | Nom & Prénom : Fonction : GSM :

Poste d'affectation : Ancienneté dans le poste :

Permanent | Intérimaire | Sous-traitant | Stagiaire | Autre

Si employé sous-traitant, nom de l'entreprise :

Le responsable chantier du sous-traitant : Visa :

Présentation de :

Politique QSE et tableau d'affichage chantier	<input type="checkbox"/>
Droit de retrait	<input type="checkbox"/>
Consignes et objectifs QSE	<input type="checkbox"/>
Charte environnementale VINCI Energies	<input type="checkbox"/>
Règles et bonnes pratiques pour le respect de l'environnement	<input type="checkbox"/>
Installations, plans de circulation, d'évacuation et d'urgence	<input type="checkbox"/>
Risques majeurs et méthode de remontée des Situations à risques	<input type="checkbox"/>

(Capsule d'Accueil, Vidéo, et Livret Sécurité de chantier)

Equipements de Protection Individuelle nécessaires (à décider par le responsable d'accueil)Casque (avec jugulaire) Chaussures de sécurité S3 Vêtements de travail Gilet de signalisation Lunettes Gants Autres EPI spécifiques Si intérimaire, joindre : Copie CIN | CNSS | Aptitude médicale | Accusé prise en charge Si sous-traitant, joindre : Copie CIN | CNSS | Aptitude médicale **Autorisation de travaux :** Electrique Travaux en hauteur Point-chaud Nacelle Secourisme Espace confiné Autre

Responsable d'accompagnement durant la période de l'intégration (15 jours) | M : Visa :

Quizz d'autorisation d'accès : Oui. Non.

*Le quizz est l'ensemble des questions à poser à l'opérateur après l'accueil pour s'assurer sur la bonne compréhension des consignes sécurité du site CEGELEC.

Performance personnelle (comportement, sécurité, environnement, ...)

Bonnes pratiques, situations dangereuses, infractions ...

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)
- 5)



Le non-respect des règles de sécurité est considéré comme une faute grave.

يعتبر عدم الامتثال لقواعد السلامة خطأ فادحا

	Nouvel arrivant	Responsable de chantier	Responsable d'affaire
Nom et prénom / Visa			

*NB. Cette fiche d'accueil doit être validée dans un délai de 7 jours par le responsable d'affaire avant d'être annulée

Visite de sécurité de chantier

PHSE

Liste de contacts en cas d'urgence

Système Qualité

LISTE DES CONTACTS EN CAS D'UNE URGENCECode : ENQ08.10
Version : 01Date : 26/10/18
Page : 1/1Site :

Nomination du site	Adresse	N° de tel

Zone :

Responsable des opérations du site :

Nom et fonction du responsable	N° Tel	Nom et fonction de son adjoint	N° Tel

Liste des Secouristes :

Nom et Prénom	N° de Tel

Guides, Règles et services Utiles :

Nom et Prénom	Fonction
Contact	N° Tel
Protection civil	05 22 63 89 89
Police	19
Ambulance	05 22 27 27 27
Clinique conventionnée	

Liste de présence sécuritéCode : EN.QS.13
Version : 01 Date : 01/10/2013**Liste de présence**

Département :
Activité :
Thème :
Animateur :
Date :
Lieu/ Chantier :

N°	Nom et prénom	Société	Fonction	Signature
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				

Visa Formateur

.....

Relevé d'incidents et d'accidents

Plan d'action sécurité (SPA)

Cegelec	Plan d'action sécurité خطة عمل السلامة	Code : EN.QSE.28 Version : 02
Système QSE		Date : 04/01/2016 Page : 1/1

Projet :المشروع.....

Activité / tâche :العمل/المهمة.....

Zone du travail :منطقة العمل.....

Date/التاريخ :/...../20....

مراحل العمل Etapes du travail	الأخطار المرتبطة بهذا العمل Risques associés à ce travail	خطة عمل Plan d'action	الموارد Ressources

إمضاء الأشخاص الذين طوروا وافقوا على SPA

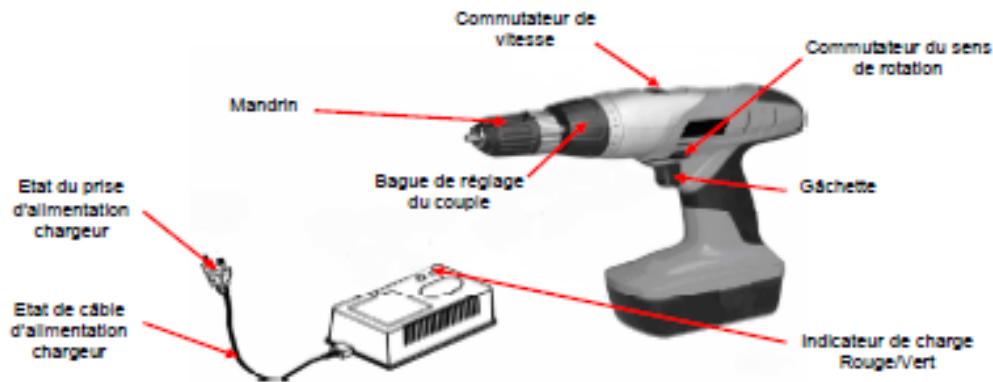
.....

إمضاء المشرف أو المسؤول المباشر/

..... Date/التاريخ :

Fiches de contrôle du matériel et outillage

Cegelec	Fiche de Contrôle Outils Electropoportatifs	Code: FC.SST.32 Version : 01
Système QSE	Visseuse sans fil	Date: 12/01/2015 Page 1 / 1



Date :

Référence :

Eléments à contrôler	Conformité		Remarques
	Oui	Non	
Etat de commutateur de vitesse			
Vérifier la bague de réglage du couple			
Fixation de mandrin			
Vérifier le commutateur du sens de rotation			
Etat de gâchette de l'interrupteur			
Fonctionnement des indicateurs de charge rouge/vert			
Etat du prise d'alimentation			
Etat du câble d'alimentation			

Vérificateur :

Signature :

Cegelec	Fiche de Contrôle	Code: PC-SST.030 Version : 01
Système QSE	Poste de soudure	Date: 12/01/2016 Page 1 / 1



Date :

Référence :

Eléments à contrôler	Conformité		Remarques
	Oui	Non	
Présence de toutes les accessories			
Etat de câble d'alimentation			
Etat de carter			
Etat du câble de masse			
Etat du pince de masse			
Etat du câble porte électrode			
Etat du Pince porte électrode			
Fonctionnement du poste soudure			
Présence à proximité d'un extincteur			

Vérificateur :

Signature :

Cegelec	Fiche de Contrôle	Code: FC.SST.029 Version : 01
Système QSE	Perceuse à colonne	Date: 12/01/2016 Page 1 / 1



Date :

Référence :

Eléments à contrôler	Conformité		Remarques
	Oui	Non	
Serrage de mandrin			
Etat de carter protège-mandrin			
Fixation de la miche			
Etat de cordon d'alimentation			
Etat de table ou plateau			
Etat et fonctionnement de manivelle			
Fixation de la colonne			
Etat de Sauterelle de maintien de la pièce			
Etat Carter protège courroie			

Vérificateur :

Signature :

Cegelec	Fiche de Contrôle	Code: FCSST.033 Version : 01
Système QSE	Plateforme PANTHER	Date: 25/01/2016 Page 1 / 1

Date:
Référence:
Nom du vérificateur:



Points à vérifier avant chaque utilisation	Conformité	
	Oui	Non
Présence et bon état général de tous les éléments du PANTHER		
Bon état des éléments sans corrosion		
Bon état des élément sans déformation		
Bon état des assemblages soudés		
Bon état des assemblages boulonnés		
Bon fonctionnement de l'ouverture et la fermeture de la plate-forme		
Bon fonctionnement des pièces coulissantes		
Bon fonctionnement des verrous de pieds		
Bon fonctionnement des chamières et du verrou de portillon		
Bon fonctionnement des roues		
Bon état des patins		
Bon état du contreplaqué avec surface antidérapante et sans perforation		

Visa:

Conclusion:

Plate forme utilisable

Observations:

.....

.....

PHSE


**FICHE DE VERIFICATION
PERIODIQUE
DES SANGLES TEXTILES**


Code: PC.SST.015

Version : 01

Date: 12/10/2012

Page : 1/1

Identification de la sangle textile

N° Inventaire	CMU	Couleur	Largeur	Longueur
	T		mm	m

Date de Contrôle	Date Contrôle Précédent

Type de la sangle

Date de mise en service initiale

Fournisseur d'étiquette

Site de provenance d'étiquette

Type de crochet :

- à cell
- à chape
- à émerillon
- à linguet à ressort
- à verrouillage automatique
- Sans Objet

VERIFICATION VISUELLE DES ELEMENTS DE L'ELINGUE	S.O.	BON	PAS BON
Vérification Initiale de mise en service			
Présence de Certificat de Conformité			
Présence d'Etiquette d'identification du fournisseur			
Vérification Périodique			
Présence d'étiquette d'identification interne			
Trous, coupe ou déchirures			
Abrasion sévère			
Points de couture usés ou cassés			
Enveloppe interne visible			
Coupe ou effilochage sur les bouches			
Maille de tête et mailles intermédiaires intactes			
Mailles d'accouplement intactes			
Brins de l'élingue de même longueur			
Crochets Intacts			
GBI ou émerillon du crochet intact			
Linguet de sécurité en bon état (fonctionnement et verrouillage)			
Présence de gaine de protection			

CONCLUSION :

 Etat satisfaisant En attente de réparation MISE AU REBUT

Cegelec	Fiche de Contrôle Outils Electroportatifs	Code: FC.SST.014 Version : 01
Système QSE	Scie Sauteruse	Date: 27/02/2013 Page 1 / 1

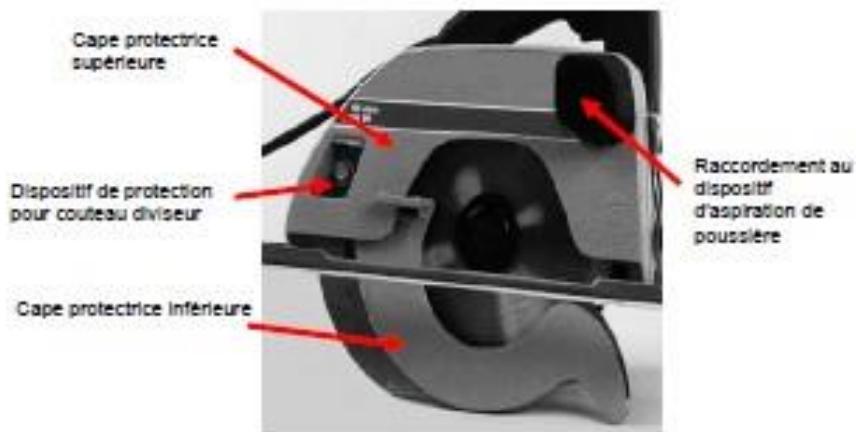


Date :
Référence :

Eléments à contrôler	Conformité		Remarques
	Oui	Non	
Fonctionnement de la gâchette			
Fixation de la lame			
Carter de protection			
Etat du cordon d'alimentation			
Etat du câble électrique			

Vérificateur :
Signature :

Cegelec	Fiche de Contrôle Outils Electroportatifs	Code: FC.SST.013 Version : 01
Système QSE	Scie Circulaire	Date: 27/02/2013 Page 1 / 1



Date :

Référence :

Eléments à contrôler	Conformité		Remarques
	Oui	Non	
Carter de protection			
Etat de la lame			
Fixation de la lame			
Etat du cordon d'alimentation			
Etat du câble électrique			

Vérificateur :

Signature :

Cegelec	Fiche de Contrôle Outils Électroportatifs	Code: FC.SST.012 Version : 01
Système QSE	Perceuse	Date: 27/02/2013 Page 1 /1



Date :

Référence :

Eléments à contrôler	Conformité		Remarques
	Oui	Non	
Fonctionnement de la gâchette			
Serrage du mandrin			
Fixation de la miche			
Etat du cordon d'alimentation			
Etat du câble d'alimentation			

Vérificateur :

Signature :

Cegelec	Fiche de Contrôle Outils Electroportatifs	Code: FC.SST.011 Version : 01
Système QSE	Meule	Date: 27/02/2013 Page 1 / 1



Date :

Référence :

Eléments à contrôler	Conformité		Remarques
	Oui	Non	
Etat d'interrupteur			
Etat de disque de meulage			
Fixation de disque de meulage			
Carter de protection			
Etat du cordon d'alimentation			
Etat du câble électrique			

Vérificateur :

Signature :

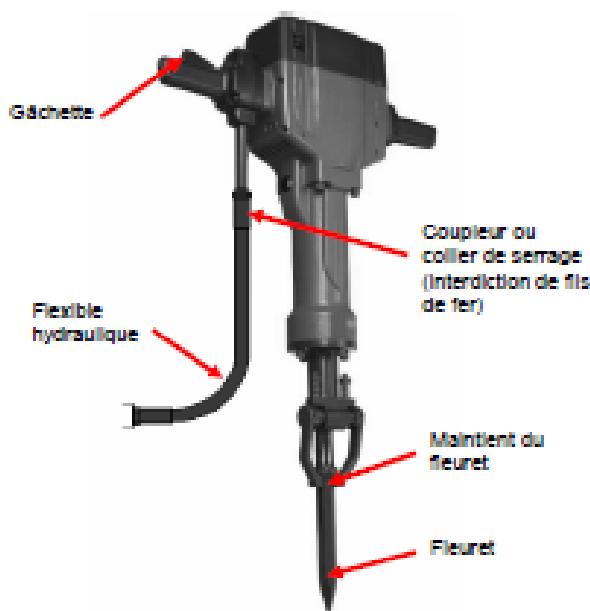


Fiche de Contrôle

Code: FC.SST.010
Version : 01

Système QSE

Marteau Piqueur

Date: 27/02/2013
Page 1 / 1

Date :

Référence :

Eléments à contrôler	Conformité		Remarques
	Oui	Non	
Fonctionnement de la gâchette			
Raccordement du flexible : Couleur			
Raccordement du flexible : Collier de serrage			
Etat de flexible hydraulique			
Fixation du fleuret			
Etat du fleuret (Usures)			

Vérificateur :

Signature :

Cegelec	Fiche de Contrôle	Code: FC.SST.008 Version : 01
Système QSE	Plateforme Elevatrice	Date: 27/02/2013 Page 1 / 1
Vérification Date : _____ Engin n° : _____ Type : _____ Propriétaire : _____ Contrôle ext : _____ Conducteur : _____ Autres : _____ ■ Engin est conforme aux spécifications du fabricant et aux Règles HSE ■ Le cas échéant, les équipements de protection individuelle doivent être portés ■ Entrepreneur doit fournir une preuve de compétence de l'opérateur, par exemple, certificat de compétence, licence, livre journal détaillé		CN / NCN Cabine Propriétaire matériels de l'opérateur Instruments et dispositifs Leviers / Contrôles pédale Circuit de bord Interrupteur Opération bouton (disponible sur la plate-forme)
HSE Vérifier Par: Date: / / signature: _____		

Cegelec	Fiche de Contrôle	Code: FC.SST.007 Version : 01
Système QSE	Véhicule et Engin	Date: 27/02/2013 Page 1 / 1

Date :

Type de véhicule/engin :

Conducteur :

Eléments à contrôler	Conformité		Remarques
	Oui	Non	
Extincteurs			
Etats des pneumatiques			
Serrage des roues (contrôle des goujons)			
Rétroviseurs (état de visibilité)			
Pare-brise (état de visibilité)			
Essuies glace			
Klaxon en état de marche			
Alarme de recule en état de marche			
Eclairage en état de marche (avant et arrière)			
Feux clignotants en état de marche (avant et arrière)			
Gyrophare			
Fonctionnement indicateurs vitesse			
Test des freins			
Propreté de la cabine			
Ceintures de sécurité			
Etat des flexibles			
Absence de fuite huile			
Absence de fuite gasoil			

Vérificateur :

Signature :

Cegelec	Fiche de Contrôle	Code: FC.SST.006 Version : 01
Système QSE	Extincteur	Date: 27/02/2013 Page 1 /1



Extincteur numéro :

Type :

Année :

Période	Nom	Etat (C/NC)	Visa	Commentaire
Janvier				
Février				
Mars				
Avril				
Mai				
Juin				
Juillet				
Aout				
Septembre				
Novembre				
Décembre				



FC.SST.004 V01

FICHE DE CONTROLE « ECHAFAUDAGE »

IDENTIFICATION

Nom du vérificateur : VISA :

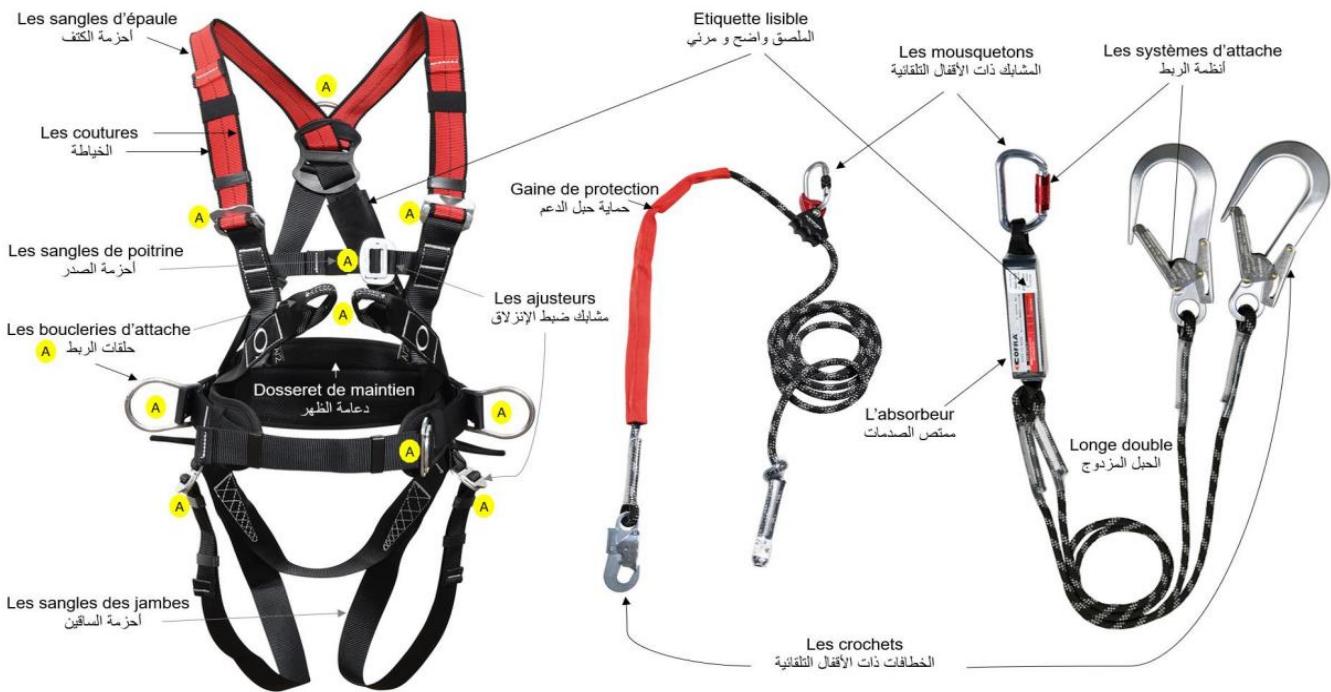
Date :

Référence du produit / numéro

N°	Points à contrôler	Constatat	Etat		Commentaires
			Cf	NC	
1	Etat général	Le produit doit être exempt de toute matière glissante et de projection gênant son fonctionnement (peinture, colle, rouille, graisse).			
		Présence de tous les composants : lisse, sous lisse diagonale, plinthe			
		L'échafaudage ne doit pas présenter de modification (trous de perçage, réparation superficielle,...)			
		Aucun débranchement excessif ne doit être constaté			
2	Eléments de stabilisation	Présence et état d'usure des éléments de stabilisation. (roues, patins, étagages,...)			
3	Echelons et Montants	Absence de déformation, choc, extrémités tordues....			
		Aucun échelon ne doit bouger (aucune rotation, aucun jeu dans la fixation.....)			
		absence de choc, jeu, déformation....au manchonrage des échelles.			
4	Garde corps	Vérification de la bonne tenue des liaisons et des sécurités (plateforme, diagonales, lisses, sous lisses, plinthe).			
5	Etiquettes	Lisibilité des informations sécurité. Etiquette produit, étiquette pictogramme, PLV, notice....			

Un point de contrôle non conforme doit provoquer l'isolement du matériel jusqu'à sa remise en état.

VINCI ENERGIES	Fiche de contrôle	Code : FC.SST.002 Version : 02
Système QSE	Harnais de sécurité	Date : 01/12/2023 Page : 2/2



FICHE DE CONTROLE
« Plate Forme Individuelle Roulante : PIR »

FC.SST.001 V01

IDENTIFICATION

Nom du vérificateur :

VISA :

Date :

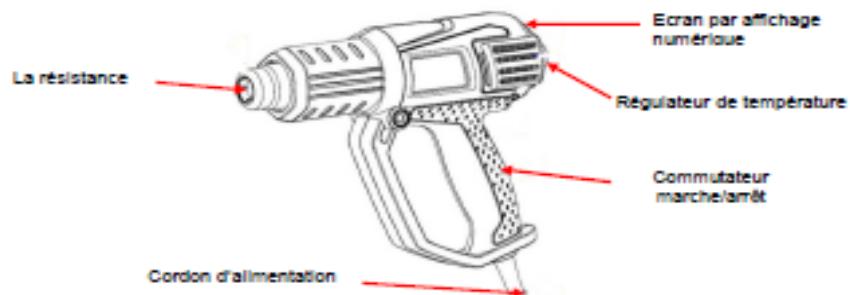
Référence du produit / numéro :

N°	Points à contrôler	Constats	Etat		Commentaires
			CF	NC	
1	Etat général	Contrôle visuel de l'état général et présence de tous les accessoires			
		Vérification que la plateforme n'a pas été modifiée ou percée			
2	Echelons et Montants	Contrôle visuel de la déformation éventuelle des échelons, marches, montants			
3	Assemblage	Contrôle visuel des sertissages (assemblage montant - échelons ou marches)			
4	Eléments de stabilisation	Contrôle visuel de l'usure ou manque des sabots			
		Contrôle visuel de l'usure ou manque des roues			
		Fonctionnement des stabilisateurs			
5	Plate forme de travail	État du plancher			
		Présence des plinthes, lisses et sous-lisses			
		Fonctionnement du portillon : contrôle de l'ouverture et fermeture			
6	Etiquettes	Présence des étiquettes de sécurité			



Un point de contrôle non conforme doit provoquer l'isolement du matériel jusqu'à sa remise en état.

Cegelec	Fiche de Contrôle	Code: FC.SST.028 Version : 01
Système QSE	Décapeur thermique	Date: 12/01/2016 Page 1 / 1



Date :

Référence :

Eléments à contrôler	Conformité		Remarques
	Oui	Non	
Etat du cordon électrique			
Etat du câble électrique			
Etat de la résistance			
Etat de commutateur marche/arrêt			
Etat de régulateur de la température			
Etat d'afficheur de l'écran			

Vérificateur :

Signature :